

## Quatrième séance, vendredi 5 septembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentation. – Projet de loi N° 82 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Projet de loi N° 57 modifiant la loi scolaire (école enfantine); 2<sup>e</sup> lecture; vote final. – Projet de décret N° 57 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes (pour l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine); 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures; vote final. – Résolution Louis Duc relative aux farines animales; prise en considération. – Election.

La séance est ouverte à 8 h 15.

**Présence** de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Charles Brönnimann, Michel Buchmann, Markus Ith, Christa Mutter, Hugo Raemy, Albert Studer et Michel Zadory.

Sans justification: M. Laurent Thévoz.

MM. et M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Vous trouverez sur vos pupitres le programme de la séance de ce matin. Ce programme a été mis à jour. Lors de la séance d'hier, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de neuf commissions ad hoc.

Etant donné la présence de gros objets à traiter, comme la loi sur l'aménagement du territoire, le Bureau a fixé trois dates pour d'éventuelles séances de relevée pour les sessions à venir des mois d'octobre, novembre et décembre. Il s'agit, et je vous prie de les agender, du lundi 13 octobre, du mercredi 12 novembre et du mercredi 10 décembre à partir de 19 heures. Je vous demande d'ores et déjà donc de réserver ces dates. Merci. Toutes ces dates seront également mises sur le site internet.

Dernière communication mais non des moindres, cette journée revêt un caractère particulier pour l'un de nos collègues et je souhaite, au nom de notre Parlement, un joyeux anniversaire à M. le Député Michel Losey. Je le prie de bien vouloir s'avancer afin de recevoir un petit présent. Bon anniversaire M. le Député!

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 4 septembre 2008.*

#### **Projet de loi prorogeant le décret relatif au fonctionnement et au financement des classes relais et des mesures internes aux établissements scolaires**

Christian Marbach, président, Bruno Boschung, Claude Chassot, Claudia Cotting, Christian Ducotterd, Sébastien Frossard, Monique Goumaz-Renz, Ursula Krattinger-Jutzet et Jean-Daniel Wicht.

#### **Projet de loi modifiant la loi sur les allocations familiales**

Marie-Thérèse Weber-Gobet, présidente, Gabrielle Bourguet, Gilbert Cardinaux, Eric Collomb, Xavier Ganioz, Nadine Gobet, Claire Peiry-Kolly, Nicolas Repond, Edgar Schorderet, Jean-Pierre Siggen et Jean-Daniel Wicht.

#### **Projet de décret relatif à l'introduction de la troisième année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg**

Emmanuelle Kaelin Murith, présidente, Nicole Aeby-Egger, Markus Bapst, Dominique Butty, Antoinette de Weck, Jean-Pierre Dorand, Nadine Gobet, Valérie Piller, Katharina Thalmann-Bolz, Martin Tschopp et Michel Zadory.

#### **Projet de loi sur l'information et l'accès aux documents**

Xavier Ganioz, président, André Ackermann, Solange Berset, Boschung Moritz, Jacques Crausaz, Antoinette de Weck, Christiane Feldmann, Ueli Johner-Etter, Yves Menoud, Christa Mutter et Stéphane Peiry.

#### **Projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce**

Alex Glardon, président, Solange Berset, Charles de Reyff, Louis Duc, Josef Fasel, Joe Genoud, Yvan Hunziker, Markus Ith, Valérie Piller, Jean-Claude Schuwey et Werner Zürcher.

#### **Rapport sur l'aménagement du territoire**

Christiane Feldmann, présidente, Markus Bapst, Jean Bourgnicht, Christian Bussard, Jean-Noël Gendre, Joe Genoud, Nadine Gobet, Alfons Piller, Nicolas Rime, Laurent Thévoz et Jacques Vial.

### Projet de loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Yves Menoud, président, Andrea Burgener Woeffray, Claude Chassot, Antoinette de Weck, Patrice Jordan, René Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Michel Losey et Theo Studer.

### Projet de loi relatif à la définition de l'entreprise agricole pour les années 2008, 2009 et 2010

et

### Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (production de denrées alimentaires – conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne)

Fritz Glauser, président, Pascal Andrey, Elian Collaud, Louis Duc, Ueli Johner-Etter, Nicolas Lauper, Jacques Morand, Nicolas Repond et François Roubaty.

### Projet de loi modifiant la loi sur les impôts communaux (abolition de l'impôt personnel)

Stéphane Peiry, président, Bernard Aebischer, Moritz Boschung, Nadine Gobet, Guy-Noël Jelk, Patrice Longchamp, Rudolf Vonlanthen, Emanuel Waeber et Marie-Thérèse Weber-Gobet.

## Assermentation

**Assermentation** de M. *Stéphane Raemy*, élu par le Grand Conseil lors de sa séance du 2 septembre 2008 en qualité de président du tribunal d'arrondissement de la Sarine en remplacement de M<sup>me</sup> Françoise Bastons Bulletti élue au Tribunal cantonal; et de M. *Diego Gfeller*, élu par le Grand Conseil en sa séance du 18 juin 2008 en qualité d'assesseur suppléant à la Commission de recours de l'Université.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

## Projet de loi N° 82 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales<sup>1</sup>

Rapporteur: **Jean-Louis Romanens** (PDC/CVP, GR)  
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Le message N° 82 a été examiné par la commission ad hoc en date du 17 juillet dernier. Une seule séance a suffi pour examiner l'ensemble de ces modifications et j'aimerais remercier M. Claude Lässer, conseiller d'Etat, Directeur des finances, ainsi que ses collaborateurs M. Raphaël Chassot, administrateur du Service cantonal des contributions et M. Irénée Hayoz en charge des impôts spéciaux dudit Service. Pour les différents éclairages apportés tout au long de l'examen de ce projet, merci également aux membres de la commission.

Ce projet qui peut être qualifié d'équilibré a été bien pensé. Il va tout à fait dans le sens des différentes motions acceptées par le Grand Conseil en avril 2008. Il s'agit certes d'une première étape qui devra être suivie par d'autres ces prochaines années comme l'a demandé ce Parlement. Ce projet permet de corriger la progression à froid constatée sur la base du rapport N° 55 dont le Grand Conseil a pris acte en avril dernier, d'améliorer la fiscalité des familles et des petits contribuables en augmentant les déductions sociales, de réduire modestement la fiscalité de l'ensemble des contribuables sur le revenu et la fortune, de mettre en place partiellement les mesures votées avec la réforme de la fiscalité des entreprises, notamment d'éliminer la double imposition des dividendes, d'introduire enfin une notion de prévoyance dans le bénéfice réalisé par les indépendants lors de la liquidation de leur entreprise, de faciliter le transfert d'entreprises en imposant le transfert d'immeubles qu'au moment d'une réalisation effective, de prolonger le délai pour le emploi dans le cas du remplacement de la maison familiale, de permettre une imposition simplifiée pour les petits employeurs, d'introduire la taxation des caisses d'épargne à l'image de ce qui se passe pour la BCF, d'adapter quelques autres dispositions notamment en relation avec le placement collectif de capitaux, la taxation des hôtes, d'adapter à la Convention européenne des droits de l'homme le volet en relation avec la procédure lors de soustraction d'impôt.

Globalement ce projet permet d'améliorer quelque peu l'attractivité de notre canton. La commission l'a jugé équilibré même si certains aspects ont été largement discutés en commission. Celle-ci ne propose aucun amendement et il est à noter que les différentes propositions faites en commission ont toujours été rejetées à une très large majorité. Je le répète, le Conseil d'Etat nous présente un projet équilibré et bien pensé. Il est apparu essentiel aux yeux de la commission de ne pas briser cet équilibre par des amendements. Les autres aspects des motions acceptées en avril dernier vont être mis en œuvre ces prochaines années. C'est

<sup>1</sup> Message pp. 1585 à 1617.

dans ce cadre que certains aspects devront être encore améliorés. Il paraît essentiel que notre canton, dans un deuxième train de mesures, se profile comme un canton attractif qui veut encourager le développement des entreprises et en attirer de nouvelles. Nous savons tous que la fiscalité évolue très rapidement et qu'il est important de ne pas perdre un certain attrait. Je suis convaincu que la bonne santé des finances cantonales permettra de poursuivre l'amélioration de cette fiscalité. Il sera en tout cas important d'y vouer une attention toute particulière si nous ne voulons pas perdre d'importantes rentrées fiscales. Aussi au nom de la commission, je vous invite à entrer en matière et à accepter le projet tel que présenté.

**Le Commissaire.** Le projet de loi que nous vous présentons vise tout d'abord à mettre en application les décisions du Grand Conseil d'avril 2008 en matière de compensation de la progression à froid, suite au rapport déposé par le Conseil d'Etat. Cette compensation de la progression à froid touche, à la fois, le barème et le montant des déductions sociales en matière d'impôt sur le revenu ainsi que le barème, les déductions sociales, le seuil et le minimum d'imposition en matière d'impôt sur la fortune. Le Conseil d'Etat propose en outre de ne pas attendre le délai légal d'une année pour mettre en application totale ou partielle une série de motions acceptées par le Grand Conseil, également en avril 2008, et d'aller ainsi au-delà de la simple compensation de la progression à froid, notamment pour ce qui est du barème et des déductions sociales ainsi que de la mise en application sur le plan cantonal de la réforme de l'imposition des entreprises II, de manière à ce que la compétitivité de Fribourg soit améliorée sur le plan intercantonal.

Au total, ce sont 7 motions qui voient plus rapidement que le délai légal une mise en oeuvre totale ou partielle.

Dans la lignée de ce que le Grand Conseil avait décidé pour la Banque Cantonale de Fribourg, le Conseil d'Etat vous propose en outre, par souci d'équité, d'abandonner également le privilège fiscal cantonal, communal et paroissial pour les quelques caisses d'épargne qui subsistent encore sous la forme d'établissements de droit public.

Enfin, il s'agit également d'adapter notre législation aux législations fédérales sur le travail au noir, sur les placements collectifs de capitaux, sur l'Etat hôte ainsi que sur la modification de la procédure de rappel d'impôts et de la procédure pénale pour soustraction d'impôt.

Pour ce qui est des incidences financières, l'ensemble de ces modifications a un impact de 24 à 25 millions pour le canton, dont un peu plus de la moitié est due à la compensation de la progression à froid. Pour le solde, on peut raisonnablement escompter qu'une partie, en tout cas, soit rapidement compensée à terme car la fiscalisation réduite des dividendes devrait à la fois induire des versements de dividendes plus importants et en tout cas éviter que des contribuables importants ne quittent le canton. L'impact est d'environ 19 millions pour les communes et de quelque 2 millions pour les paroisses, un peu plus de la moitié étant également une conséquence de la compensation de la progression

à froid. Les conséquences dues aux autres mesures que la simple problématique de la progression à froid sont donc limitées.

Dans ses réflexions, le Conseil d'Etat a essayé de ne pas trop «charger» le bateau communal et de présenter un projet équilibré tout en étant conscient que le Grand Conseil a donné au Conseil d'Etat un mandat clair en avril 2008, notamment pour ce qui est de la fiscalité des familles, mandat qui ne peut être mis en oeuvre sans influencer la fiscalité communale et paroissiale.

Pour ce qui est des effets pour les contribuables, au vu des chiffres présentés dans le message, vous avez pu constater que les contribuables avec enfant(s) ayant un revenu modeste ou moyen sont ceux qui profitent le plus de ces modifications. C'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière et à accepter le projet tel que proposé par le Conseil d'Etat.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Le message qui nous est présenté aujourd'hui va évidemment dans la bonne direction et je relève avec satisfaction notamment la volonté de mettre en oeuvre l'imposition partielle des dividendes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. De plus, avec un taux de 50%, le canton rejoint la pratique de la majorité des cantons suisses et redeviendrait compétitif sur ce plan-là.

Ceci dit, ce message ne répond que très partiellement aux diverses motions votées en avril et à la volonté du Grand Conseil de baisser de manière substantielle notre fiscalité. Ainsi lorsqu'on nous propose une baisse dite linéaire de 4%, il ne faut pas perdre de vue qu'en réalité celle-ci sera presque imperceptible pour une majorité de contribuables. Pourquoi? D'une part, parce que de ces 4%, 2,69% concernent la compensation de la progression à froid: il s'agit là de corriger le surplus d'impôts issu du renchérissement et payé par les contribuables. En tant que telle, cette réduction de 2,69% n'en est pas une, mais n'est qu'un juste retour des choses par rapport à la situation qui prévalait avant le renchérissement. Par ailleurs, cette correction est une exigence légale. D'autre part, la technique qui veut que l'on déplace linéairement le barème atténué, à mon avis, fortement la baisse d'impôts projetée. Il suffit de voir les exemples présentés à la fin du message pour s'en convaincre. Evidemment, la différence en pourcent pour les petits revenus est «boostée» par l'augmentation des déductions sociales prévues dans le message, mais à partir d'un certain revenu on est loin de la réduction de 4%. Ainsi, un couple marié sans enfant avec un revenu de 60 000 francs ne verra pas ses impôts diminuer de 4% mais de 2,8% seulement. Si en plus, on enlève à cela la correction de la progression à froid, ce couple se retrouve au final avec une diminution d'impôts de 0,11%; vous admettez que c'est bien peu! Le même couple avec un revenu de 100 000 francs ne bénéficiera même pas de la pleine compensation de la progression à froid.

Au final, si on tient compte de l'augmentation des prix depuis une année, surtout sur les biens de première nécessité, les contribuables fribourgeois n'auront pas 1 franc de plus dans leur porte-monnaie à la fin de l'année. Or, maintenant que l'on semble entrer dans une période de ralentissement économique, voire même de récession, le moment ne serait-il pas venu de mainte-

nir le pouvoir d'achat de nos concitoyens en baissant de manière substantielle notre fiscalité? D'une part, le canton en a les moyens et d'autre part, ceci serait bienvenu pour les ménages comme pour les entreprises. On ne soutient pas la croissance par la dépense publique, mais au contraire en donnant plus de moyens aux contribuables et, par définition aux consommateurs, en diminuant la pression fiscale qui pèse sur eux. En faisant un pas significatif dans les baisses d'impôts, on répondrait à deux défis: améliorer l'attractivité fiscale du canton et, par définition, améliorer le revenu par habitant des Fribourgeois, lequel n'a cessé de régresser par rapport à la moyenne suisse ces dix dernières années selon les analyses du professeur Kleinewefers. Même si ce professeur donne de l'urticaire à nos ministres, il a au moins le mérite de rappeler quelques vérités et le Conseil d'Etat serait bien inspiré de réfléchir sur son constat.

En conclusion et suivant la maxime «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», je vous propose d'accepter ce projet de loi, mais j'invite surtout le Conseil d'Etat à mettre en oeuvre sans tarder les baisses d'impôts souhaitées par le Grand Conseil en visant notamment comme objectif une baisse globale de 10% dans l'intérêt des ménages de ce canton comme de l'économie fribourgeoise.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Ce projet de loi répond partiellement à 7 motions, il donne suite au rapport adopté sur la compensation de la progression à froid, il adapte notre législation à la législation fédérale. Fort de ce constat, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière à l'unanimité.

Le 2 avril dernier, notre Parlement a accepté 9 motions démontrant ainsi une volonté claire de diminuer la charge fiscale globale des contribuables de notre canton. Les contribuables de ce canton, tous, bas et hauts revenus, ont payé et continuent à payer plus de 30% d'impôt que la moyenne suisse. Ils ont largement contribué à l'assainissement des finances cantonales. Nous reconnaissons que nous avons d'autres avantages qui se traduisent par des charges plus faibles mais aujourd'hui, si nous n'osons pas proposer une baisse fiscale conséquente alors que nous n'avons plus de dette, que la conjoncture est bonne et que nous avons eu la chance d'enregistrer sept exercices bénéficiaires consécutifs, quand le ferons-nous?

Dans chaque décision politique, il y a une part de risque mais nous prenons le pari de la confiance, le pari du juste retour pour les contribuables de ce canton, le pari de l'attractivité de notre canton. Même si nous regrettons de ne pas disposer de l'ensemble du programme aujourd'hui, nous accueillons favorablement la première série de modifications.

Lors de l'adoption des motions, notre parti avait déjà, par la voix de notre président de groupe, annoncé qu'il soutiendrait l'introduction des mesures par étapes. Sur la portée de ce projet de loi, nous estimons qu'il s'agit d'un projet équilibré; les bénéficiaires sont:

- les familles par l'augmentation des déductions sociales;

- les titulaires de raison individuelle par la possibilité offerte de déduire le rachat possible de la prévoyance et de solliciter le report de l'impôt en cas de transfert de l'immeuble commercial dans la fortune privée, mesure également applicable aux entreprises agricoles;
- les propriétaires de participations équivalant au moins à 10% du capital-actions des personnes morales par l'allègement de l'imposition des produits de participation à hauteur de 50%, quote-part attractive mais raisonnable puisqu'elle permet d'annihiler la double imposition;
- les personnes physiques par le déplacement du barème de 4%, dont 2,69% pour la compensation de la progression à froid;
- les propriétaires de leur logement familial par la prolongation du délai accordé en cas de remploi lors de la vente de leur logement, favorisant ainsi la mobilité des familles.

Il s'agit de mesures qui profitent principalement aux familles et aux PME. Cette politique d'allègement fiscal ne doit pas être comprise comme un démantèlement de l'Etat social, mais bien comme une consolidation de notre situation générale et celle des contribuables de notre canton.

Les projections financières font état de diminutions de recettes fiscales mais quelle serait la perte sèche si notre canton ne se rapprochait pas de la moyenne suisse? De plus, les projections ne tiennent pas compte des recettes supplémentaires générées par les modifications.

Ainsi, notre groupe soutient ce projet de modification de loi, s'agissant d'une première étape en attendant la deuxième série des mesures. Nous soutenons donc une politique d'allègement fiscal introduite progressivement, par palliers. Même si elle peut apparaître comme un peu timide, cette politique dite des «petits pas» renforcera notre attractivité sur la durée, permettra à l'Etat d'assumer sa mission et à chaque habitant et personne morale de notre canton de bénéficier de diverses mesures d'allègement attendues et méritées.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Nach Überweisung von neun Motionen durch den Grossen Rat, welche alle Steuersenkungen verlangen, beantragt der Staatsrat in einer ersten Tranche kantonale Steuererleichterungen in der Höhe von ca. 25 Mio. Franken. Von diesen Steuersenkungen profitieren alle, das heisst generell 4%, wovon 2.69% als Ausgleich der kalten Progression dienen. Die Familien, unter anderem durch die Erhöhung der Kinderabzüge, aber auch schwächere Einkommen profitieren. Also profitieren auch die Rentner, weil auch hier höhere Abzüge erlaubt werden.

Zudem wird mit der vorliegenden Gesetzesänderung die ungerechte Doppelbesteuerung bei der Unternehmensbesteuerung zu 50% korrigiert.

Sämtliche vorgeschlagenen Senkungen sind nötig und längst, längst fällig. Es ist auch richtig, dass alle Steuerpflichtigen von der guten Lage profitieren und nicht nur diejenigen, welche die zahlreichsten Lobbyisten

im Grossen Rat haben. Sehr wichtig ist, dass unser Kanton weiterhin ein Anziehungspunkt bleibt und noch vermehrt wird, besonders wegen der teilweisen Entlastung der sogenannten Doppelbesteuerung. Um konkurrenzfähig zu bleiben oder noch attraktiver zu werden, ist diese Erleichterung unerlässlich. Wollen wir auch in Zukunft zufriedene Bürgerinnen und Bürger, eine florierende Wirtschaft, welche wertvolle Arbeitsplätze schafft, eine überaus hochstehende Bildung und eine vernünftige, gute Sozialpolitik betreiben können, sind Steuererleichterungen unausweichlich und müssen voran getrieben werden. Glücklicherweise der Staat, der Steuern senken und die notwendigen, ihm übertragenen Aufgaben trotzdem erfüllen kann.

Ich danke unserem Finanzdirektor und seinen Staatsratskolleginnen und -kollegen für das vorliegende Steuererleichterungspaket und ermuntere sie, weiterhin in diese Richtung zu wirken. Unser Kanton darf nicht immer nur reagieren, korrigieren, sondern muss einmal mit einem grossen Wurf vorangehen. Denn, so paradox es tönt, Steuererleichterungen bringen schlussendlich mehr Steuereinnahmen. In diesem Sinne ist die FDP-Fraktion einstimmig für Eintreten und Annahme sämtlicher Steuererleichterungsanträge. Wir bitten Sie, meine Damen und Herren, das Gleiche zu tun.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Je vous apporte ici le soutien du groupe Alliance centre gauche pour l'entrée en matière de ce projet. D'autres sensibilités de notre formation, où l'entente est parfaite, je le précise, et le respect des opinions prévaut, prendront la parole sur différents articles. Pour ma part et tout à fait personnellement, je pense que cette amorce de déduction fiscale pour les familles et entreprises est souhaitée par une part importante de nos concitoyens.

Je reparcourrais dernièrement les questions posées à de nombreux candidats députés par différents médias lors des dernières élections cantonales. Quelles seront vos priorités en cas d'élection? Pour une grande majorité: le mieux-être de nos concitoyens et la baisse des impôts. Certes, une baisse fiscale entraîne inévitablement une trésorerie plus mince mais restons logiques. Les temps sont durs pour une majorité de notre population, les investissements consentis dans la création d'anciennes et nouvelles entreprises ne se font pas toujours avec des trésoreries qui abondent en suffisance; cette légère embellie proposée va, pour moi, dans une bonne direction.

Les propositions en faveur de la famille sont à relever; elles pourraient être encore largement améliorées. Il y a des salaires conséquents mais pour une majorité de notre population, les fins de mois sont difficiles, certainement beaucoup plus difficiles que celles du chef de l'armée en partance.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, comme une large part d'entre vous, j'ai participé à de nombreuses manifestations pour soutenir du personnel licencié, occupé des locaux d'entreprises. Je me rends mieux compte aujourd'hui, l'âge avançant, que les intérêts des uns et des autres doivent être pris en compte par les élus sans jeter des anathèmes inutiles et stériles. Une quantité de PME ont à leur tête des gens honnêtes et humains; ces directeurs entretiennent avec leur personnel des relations à saluer. Donnons aux uns et

aux autres une meilleure chance de s'en sortir par les temps qui courent et le processus doit être poursuivi. Nous sommes, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, des élus du peuple; les vœux de ce peuple qui nous fait confiance doivent être absolument pris en compte.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Comme vous pouvez vous en douter, le groupe socialiste combattra l'entrée en matière de ce projet de loi. Bien évidemment, il ne s'agit pas de combattre la compensation des effets de la progression à froid mais de combattre deux points que nous jugeons inacceptables dans ce paquet fiscal. Le premier point concerne la baisse linéaire qui dépasse le taux de la progression à froid de 2,69%; cela correspond à 1,31 point de baisse linéaire qui ne profite qu'aux classes aisées et aux personnes à hauts revenus, ne laissant que des «miettes» pour la classe moyenne et les familles de ce canton.

Le deuxième point d'achoppement est l'imposition partielle des dividendes proposée à une hauteur indécente! Je rappelle deux éléments. D'abord, le peuple fribourgeois a refusé il y a quelques mois à 55% cette imposition partielle au niveau fédéral; le taux atteignait même 65% de refus en ville de Fribourg. Deuxièmement, il y a la motion déposée par notre collègue Rudolph Vonlanthen qui, mais je peux me tromper, n'est pas le plus à gauche des députés radicaux. Cette motion, qui a été acceptée du reste, propose une imposition réduite à 60%. L'imposition partielle des dividendes à 50%, au-delà d'une motion acceptée il y a quelques mois par le Grand Conseil et surtout contre la volonté exprimée clairement par la population fribourgeoise en février dernier, au-delà de ce qui se fait au niveau fédéral et au-delà de ce qui se fait dans bien d'autres cantons, ne constitue ni plus ni moins une provocation que nous ne pouvons pas accepter.

Si le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, ne veulent pas entendre le signal clair donné par la population fribourgeoise, peut-être sera-t-il nécessaire de lui redonner le dernier mot.

Pour toutes ces raisons, je vous informe que le groupe socialiste combattra l'entrée en matière et vous invite à en faire de même au nom du respect de la volonté des gens qui vous ont élus.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Au nom d'une grande majorité du groupe de l'Alliance centre gauche, je vous recommande également de refuser cette entrée en matière. Effectivement, cette position n'est pas étonnante, nous en avons déjà discuté abondamment lors de la prise en considération des motions qui ont amené ces modifications.

J'aimerais insister en plus des éléments déjà évoqués sur deux éléments. D'une part, les répercussions de ces décisions sur les finances communales. Les communes vivent d'une manière différente en fonction de leur position dans le canton, de leur population, des entreprises qu'elles accueillent, vivent différemment la possibilité d'équilibrer leurs budgets et pour un certain nombre d'entre elles les dispositions que nous prenons aujourd'hui vont engendrer une situation extrêmement difficile.

La deuxième chose, quand nous parlons «impôts et fiscalité», n'est pas de savoir en premier lieu qu'est-ce que nous allons ponctionner et dans la poche de qui? C'est de savoir quelles sont les tâches du canton, quelles sont les tâches des communes et de quelle manière nous, en tant qu'élus, allons assumer notre responsabilité et mettre en place les infrastructures nécessaires à ces différentes tâches, que ce soit dans le domaine social, que ce soit dans le domaine de la formation, que ce soit dans le domaine de la santé pour prendre les tâches les plus onéreuses de notre canton. Nous devons les assumer et pour les assumer, nous n'avons, pour l'instant, pas trouvé d'autre solution que celle de la fiscalité. Donc n'oublions pas que quand nous la diminuons, nous nous rendons la tâche plus ardue pour assumer les différentes tâches qui nous sont dévolues et je crois que c'est très important.

Enfin l'impact. Nous en parlons assez fréquemment et je crois que c'est important de le répéter. Les diminutions d'impôt telles que proposées aujourd'hui seront peut-être, comme disait mon collègue Louis Duc, utiles à un certain nombre de contribuables, quoique je doute que ce soit les contribuables dont il parle qui en feront le plus grand bénéfice.

Ceci dit, je pense que la diminution ne sera pas fondamentale ni pour les entreprises, ni pour les personnes privées. Par contre, notre canton offre des atouts et quand on parle d'attirer soit des contribuables, soit des entreprises, il est à remarquer que la qualité de vie dans notre canton, la qualité de la formation que nous offrons, la possibilité de pouvoir vivre dans un cadre relativement bien préservé pour lequel nous investissons, je vous le rappelle, comptent tout autant pour une entreprise ou pour un privé que le taux d'imposition. C'est dans ce sens-là que je vous propose également de refuser l'entrée en matière.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants. Je remercie les intervenants des groupes qui soutiennent l'entrée en matière et constate que ces personnes vont tout à fait dans le sens des discussions que l'on a eues en commission. Il s'agit certes d'une première étape mais d'une étape qui est bienvenue et là le Conseil d'Etat, je crois, est assez bienveillant pour poursuivre la mise en œuvre des différentes motions qui ont été déposées.

Concernant l'intervention de notre collègue Pierre Mauron et de notre collègue Benoît Rey, je ne suis pas très surpris de leur refus d'entrée en matière du fait qu'en commission les deux aspects évoqués ont déjà été largement discutés. Je fais les remarques suivantes.

Concernant la baisse linéaire, cette baisse linéaire corrige en premier lieu la progression à froid pour 2,69%. Donc je ne vois pas dans quelle mesure on pourrait la refuser puisque c'est un système qui est obligatoire. Pour le solde, 1,31%, c'est une légère correction du barème qui a peu d'effet et qui n'a surtout pas d'effet pour les hauts revenus puisque le taux maximum de 13,5 ne va pas être modifié. Je crois que les arguments qui sont avancés par notre collègue Pierre Mauron sont tout à fait discutables. En plus, dans ce projet, il y a un volet qui concerne la famille: une augmentation des déductions sociales pour enfant(s) et je vois mal com-

ment est-ce que l'on peut refuser à ces parents qui font l'effort d'élever des enfants l'amélioration de leur sort fiscal.

Concernant les dividendes, il est juste que le peuple a refusé la votation fédérale l'année dernière, je ne sais plus exactement quand, mais je crois qu'il y avait là aussi beaucoup d'arguments fallacieux. On s'est surtout attaqué aux gros revenus de Zürich et d'autres et on ne connaît pas ce problème-là dans notre canton. On a surtout affaire à des entrepreneurs, des entrepreneurs qui possèdent leur propre entreprise, qui devront un jour la remettre et qui doivent souvent, pour faire ces remises d'entreprises, supporter d'énormes charges fiscales puisqu'ils doivent, dans un premier temps, vider quelque peu la société de sa substance pour désintéresser les autres héritiers. Je crois que dans ces cas-là, il est justifié d'aider ces gens qui paient plus de 50% d'impôts sur un revenu du travail. En plus de ça, je dirais également que plusieurs cantons se sont déjà adaptés, la majorité des cantons suisses. 16 cantons proposent des réductions de l'imposition des dividendes de 50% et plus; on va même jusqu'à 80% de réduction dans le canton de Glaris, je ne peux pas soutenir un tel pourcentage parce que cela va bien au-delà de l'élimination de la double imposition, mais ce qui est certain c'est que 50% est le taux qui élimine pratiquement totalement la double imposition.

Encore peut-être un dernier argument, c'est le coût de cette mesure que le Conseil d'Etat a estimé à 3,5 millions de francs. Je pense que c'est vraiment raisonnable et que ce montant va largement profiter à améliorer l'activité économique dans ce canton.

Je vous invite donc à entrer en matière.

**Le Commissaire.** Je remercie tout d'abord les représentants des groupes qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière. J'aimerais juste préciser à M. Peiry que ses considérations sur la nature de la compensation de la progression à froid sont correctes; il n'en reste pas moins qu'elles ont quand même un coût pour les pouvoirs publics, ce n'est pas virtuel les millions qu'il faut redonner.

De plus, il a évoqué le revenu moyen fribourgeois; je crois qu'il faut préciser que le revenu moyen fribourgeois a augmenté en chiffre absolu mais évidemment moins rapidement que dans les autres cantons ce qui veut dire qu'en terme relatif ça s'est détérioré, mais pas en chiffre absolu.

Pour les interventions concernant la non-entrée en matière, j'aimerais déjà rappeler que la compensation de la progression à froid est en soi une obligation légale, c'est le premier élément et c'est pour ça que je suis surpris que l'on veuille renvoyer tout le paquet. M. Mauron a parlé d'une baisse linéaire qui serait inacceptable. J'aimerais rappeler, parce qu'il faut faire attention avec les termes, évidemment que c'est une baisse linéaire mais comme elle touche le barème, les très hauts revenus ne sont touchés que de manière extrêmement marginale, donc la «linéarité» n'est en fait que la manière dont c'est fait. Mais cela ne signifie pas que tout le monde est concerné, sans compter que les déductions sociales, déductions pour enfant(s) sont aussi augmentées de manière linéaire, mais évidem-

ment ont un effet totalement différent selon les catégories de revenus.

Pour ce qui concerne l'imposition des dividendes, j'aimerais rappeler ce que j'ai toujours dit: le peuple fribourgeois a refusé un projet fédéral. Une majorité suisse a accepté ce projet fédéral qui entrera donc en vigueur. La donne par conséquent change et nous devons nous poser, nous, la question: «est-ce que nous pouvons être le seul canton qui n'introduit pas ces modifications qui concernent avant tout les entreprises, particulièrement les PME?» M. Mauron a évoqué la motion Rudolph Vonlanthen qui demandait une réduction à 60%, qui a été acceptée, et puis le Conseil d'Etat en venant avec 50% ferait un déni de justice ou un déni démocratique? J'aimerais juste rappeler que dans la même séance du Grand Conseil, vous avez également accepté une motion Stéphane Peiry qui demandait 50%; vous avez accepté les deux! Si on suivait votre logique, on aurait dû dire «eh bien on met à 55% pour faire la moyenne», mais nous pensons qu'effectivement la plupart des cantons qui nous entourent, la plupart pas tous, sont déjà à 50%. Je crois que nous avons un intérêt compte tenu surtout, comme cela a été dit, de l'impact effectif, nous avons un intérêt à nous mettre à 50% de façon à être simplement compétitifs. M. Mauron a également dit que la proposition va au-delà de ce que font la plupart des autres cantons. Je crois que c'est une erreur car la majorité des cantons est à 50%; quelques cantons, comme l'a dit le Rapporteur, sont même en-dessous, sont à 20, 30% ce qui est, là je le déclare, exagéré et puis il y a quelques cantons, très peu également, qui sont à 60% voire un petit peu plus haut.

Quant à l'intervention de M. Rey, je dirais juste qu'évidemment cela a un effet sur les communes. Je l'ai dit, l'effet est limité, on a pris garde à ce que l'effet ne soit pas trop important. Et puis là, il y a une question de fond, Mesdames et Messieurs, que l'on aura vraisemblablement encore l'occasion de discuter: «est-ce que la compensation de la progression à froid n'est qu'une affaire cantonale?» Personnellement, je tends à dire que non, que cette obligation de compenser la progression à froid ne saurait être qu'une obligation cantonale; à mon sens elle doit aussi concerner les communes. Ensuite, je vous rejoins tout à fait lorsque vous évoquez la qualité de vie du canton comme argument. C'est vrai que pour une implantation d'entreprise, il n'y a pas que la fiscalité qui est prise en compte, il y a beaucoup d'autres éléments; toutefois, nous devons prendre garde, sur le long terme, à ce qu'il n'y ait pas que la qualité de vie qui soit un argument du canton parce qu'il faut éviter de devenir une réserve d'Indiens même si la réserve est agréable et belle à voir! J'ai terminé avec ces considérations, je vous invite à entrer en matière.

– L'entrée en matière étant combattue, il est passé au vote.

– Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 69 voix contre 27; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/

SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glandon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Ont voté non:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corninbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 27.*

*S'est abstenu:*

Bourgknecht (FV, PDC/CVP). *Total: 1.*

### *Première lecture*

ART. 1

ART. 10 TITRE MÉDIAN ET AL. 3 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet alinéa est nouveau. Il donnera donc une base légale pour imposer chaque investisseur sur sa participation à un placement collectif.

**Le Commissaire.** Tous les placements collectifs sont désormais exonérés de l'impôt direct indépendamment de leur forme juridique au niveau fiscal. En conséquence, chaque investisseur est imposé sur sa participation au placement collectif.

– Adopté.

ART. 16 AL. 1

**Le Rapporteur.** Cet article doit être modifié suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'Etat hôte.

**Le Commissaire.** Il s'agit donc d'adapter la terminologie à la loi sur l'Etat hôte.

– Adopté.

ART. 19 AL. 2, 4<sup>e</sup> PHR. (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** Il s'agit simplement d'un ajout suite à l'introduction de l'article 19b.

– Adopté.

ART. 19A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Il s'agit d'une disposition nouvelle qui va permettre à un indépendant qui cesse son exploitation de conserver son immeuble d'exploitation dans la fortune commerciale et de différer l'imposition des réserves latentes au moment de la réalisation effective.

– Adopté.

ART. 19B (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article traite de l'imposition des indépendants. Il apporte deux nouveautés. La première est une nouvelle définition de la notion de participation: 10% contre 20% jusqu'à maintenant. La deuxième est une imposition à 50% des dividendes ou un capital réalisé sur de telles participations.

**Le Commissaire.** Cette disposition est reprise telle quelle des dispositions fédérales.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** J'ai déposé un amendement demandant la suppression de l'art. 19b (nouveau). L'explication qui a été donnée soit par le rapporteur soit par le commissaire du gouvernement ne me convainc pas. Au niveau fédéral, le projet a certes été refusé par la population fribourgeoise, mais cela ne veut en tout cas pas dire que la population fribourgeoise refuserait un projet allant encore plus loin au niveau cantonal. A mon avis, cette démonstration n'est pas vraisemblable.

Deuxièmement, lorsqu'on parle de comparaisons intercantionales, il ne faut pas prendre les extrêmes mais ce qui se fait autour de chez nous et, là, nous avons une majorité de cantons qui n'applique pas ce taux. Maintenant, ce débat a déjà eu lieu lors de la votation de février. Les arguments sont les mêmes. Je crois que si les camps ne veulent pas changer quelqu'un devra avoir le dernier mot.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à maintenir l'article 19b. Notre collègue Pierre Mauron tire ses arguments du résultat de la votation fédérale. Mais il y avait eu un grand battage médiatique autour de cette disposition, souvent mal compris par la population. Je suis sûre que si vous expliquez à la population et aux chefs d'entreprise de notre canton, qui ont des participations dans leur capital-actions, qu'ils peuvent enfin sortir des dividendes sans avoir une double imposition pour permettre la remise de leur entreprise, alors qu'elle n'est pas trop chargée lors de la remise, je vous assure que nombre de personnes dans notre canton auraient accepté cette disposition. Donc, je ne pense pas qu'on peut se baser seulement sur la votation fédérale pour refuser cette disposition.

Je vous invite donc à accepter l'article 19b tel qu'il est présenté.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Je ne sais pas si le peuple a bien ou mal compris les arguments lors de la votation fédérale. La seule chose que j'aimerais rappeler c'est qu'il est de notre responsabilité d'aller expliquer au peuple pourquoi il doit relever les manches pour gagner un salaire à la fin du mois qui sera imposé à 100% et pourquoi s'il a la chance d'avoir des actions l'argent qu'elles rapporteront ne sera imposé qu'à 50%.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à maintenir l'article 19b tel que proposé dans le projet de loi. Il ne faut pas toujours revenir, comme on l'a dit, à cette votation fédérale, d'autant plus que le tissu économique fribourgeois est bien différent à ce qu'on peut voir à Zurich ou même en Suisse alémanique.

Quand on dit que ces dividendes ne sont pas imposés, c'est faux. Ils sont malgré tout imposés déjà comme bénéfice dans les entreprises et, ensuite, ils seront imposés une deuxième fois, mais à hauteur de 50% seulement, dans le chapitre privé de l'actionnaire.

Donc, il ne faut pas dire qu'on supprime l'imposition des actions ou du rendement des actions, c'est faux.

Donc, je vous invite à maintenir l'article 19b.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** KMU-Betriebe sind das Rückgrat unserer Wirtschaft. Sie schuften von morgens bis abends, sind besorgt um Aufträge und um Arbeitsplätze und am Schluss bestraft man diese mit übermässigen, doppelten Steuern. Wenn wir diese Korrektur hier nicht vornehmen, wandern unsere Betriebe in einen anderen Kanton aus. Ich frage dann die Linken, wie sie all ihre Forderungen und Wünsche gegenüber unseren Bürgern erfüllen wollen. Eidgenössische Abstimmungen, meine Damen und Herren sind nicht kantonale. In diesem Sinne bitte ich Sie, den Artikel nicht zu streichen und das im Namen der FDP-Fraktion.

**Le Rapporteur.** Je constate qu'on demande cette fois de supprimer totalement l'article 19b alors qu'en commission on avait demandé de réduire l'imposition de 40% et non de 50%. Cet amendement a été refusé en commission à une large majorité. Pourquoi? Parce que cette réduction s'applique uniquement aux participations dépassant 10%, c'est-à-dire au rendement d'un capital d'entreprise, un rendement qui provient du travail. Estimez-vous correct qu'un impôt de plus de 50% soit prélevé sur le produit du travail? M. Rey, cela n'est pas équitable qu'un entrepreneur doive payer plus de 50% d'impôt alors qu'un produit ordinaire du travail peut être imposé au maximum à un taux qui varie entre 36 et 38%. Donc la réduction, je le répète, de 50% élimine totalement la double imposition.

Je répète encore une fois, seize cantons suisses ont introduit une réduction de 50% et plus, dont 10 de 50%. Comme vous le constatez tous, la fiscalité évolue. Certains cantons travaillent avec une fiscalité agressive. Notre canton doit s'adapter. Il doit rester concurrentiel plutôt que de laisser les détenteurs de ce capital-tra-

vail s'installer dans un autre canton pour trouver une meilleure fiscalité. Nous courrons le risque de voir les décideurs quitter le canton à court terme et certainement, à moyen terme, une foule de places de travail disparaître.

Je vous rappelle que 8% des contribuables fribourgeois paient 36% des impôts, soit environ 250 à 300 millions avec l'impôt sur la fortune. La perte de 1% de ces contribuables représenterait un manque à gagner d'environ 35 millions pour le canton et le même montant pour les communes. Voulons-nous prendre ce risque? Je ne le pense pas. D'autre part, il est certain que le manque à gagner sera très faible du fait que les entreprises familiales vont distribuer davantage de dividendes et permettre d'obtenir un meilleur rendement de ces fonds. A moyen terme, je reste même persuadé que les rentrées fiscales vont croître.

Aussi, au nom de la majorité de la commission, je vous invite à soutenir le projet du Conseil d'Etat et à refuser cet amendement.

**Le Commissaire.** Tout d'abord une précision: cet article 19b concerne la fortune commerciale des entreprises et non pas la fortune privée et c'est la raison pour laquelle je disais que le 50% correspond au taux de la Confédération. D'autre part, j'aimerais rappeler – le rapporteur l'a dit – il ne suffit pas d'avoir des actions pour bénéficier de ça, il faut avoir au moins 10% du capital d'une société. En d'autres termes, il ne suffit pas simplement d'avoir un placement financier, mais il faut avoir un investissement dans une entreprise, au profit de l'entreprise et de l'économie en général. On est d'accord que ce soit une fortune privée ou une fortune commerciale la problématique en soi est la même. Et si l'on veut vraiment péjorer notre économie il faut supprimer cet article 19b. Je crois, au contraire, qu'il faut le maintenir ne serait-ce que pour rester à niveau avec les autres cantons. On voit que dans le canton de Vaud, qui a aussi refusé la votation fédérale, le Grand Conseil discute de la même problématique et introduira également une réduction de la fiscalité des dividendes. Le canton de Genève, avec une majorité de gauche, a également annoncé qu'il ferait le pas de façon très rapide. Le débat a déjà eu lieu fondamentalement sur cette imposition partielle des dividendes. Encore une fois, il s'agit ici de la fortune commerciale. Je vous invite à maintenir cet article tel qu'il est proposé.

– Au vote, l'amendement Mauron est refusé par 69 voix contre 25; il y a 3 abstentions.

– Adopté.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschoopp (SE, PS/SP). *Total: 25.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 69.*

*Se sont abstenus:*

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Marbach (SE, PS/SP). *Total: 3.*

*ART. 20 TITRE MÉDIAN*

– Adopté.

*ART. 21 AL. 1 LET. C ET E ET AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)*

**Le Rapporteur.** Cet article traite de l'imposition du rendement de la fortune mobilière, donc la fortune privée du contribuable et il introduit, comme pour la fortune commerciale, une réduction de 50% de l'imposition des dividendes pour des participations de minimum 10%.

**Le Commissaire.** L'alinéa 1, lettre c, prévoit l'imposition des dividendes et autres avantages appréciables en argent provenant de participations. La nouvelle disposition légale figurant à l'article 21 alinéa 1<sup>bis</sup> prévoit une exception à ce principe. Il est utile de faire figurer un renvoi dans les dispositions générales.

Pour la lettre e, il s'agit d'une modification de terminologie et pour l'article 21, alinéa 1<sup>bis</sup> nouveau, il s'agit maintenant de la même problématique qu'on vient de discuter mais pour la fortune privée.

– Adopté.

*ART. 34 AL. 1 LET. A, 1<sup>RE</sup> PHR.*

**Le Rapporteur.** Pour l'article 34, il s'agit d'une simple adaptation du texte à la nouvelle teneur de la loi.

– Adopté.

ART. 36 AL. 1 LET A À E ET G ET AL. 2 LET. A À D

**Le Rapporteur.** Concernant l'article 36, les déductions sociales sont augmentées de 500 francs par enfant ou orphelin, dont 150 francs représentent la compensation de la progression à froid. Il en est de même des déductions pour les étudiants et apprentis ainsi que pour les contribuables en fauteuil roulant. Pour les personnes nécessiteuses, la déduction augmente de 700 à 1000 francs. Le seuil et le plafond des déductions sociales pour les contribuables à revenu modeste sont également adaptés de 16,5%, dont 8,52% concerne la correction de la progression à froid.

**Le Commissaire.** Comme l'a dit le rapporteur, il s'agit ici de l'augmentation des déductions sociales. Dans le message, vous trouvez les montants précis et en particulier les montants qui sont propres à la simple compensation de la progression à froid ainsi que le complément qui a été ajouté.

– Adopté.

ART. 37 AL. 1 ET AL. 6, 3<sup>e</sup> PHR. (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** L'article 37 introduit une correction du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en les déplaçant linéairement de 4%, dont 2,69% représentent la correction de la progression à froid.

**Le Commissaire.** J'aimerais compléter les explications du rapporteur en disant que techniquement nous avons ajouté deux paliers, dès 76 700 francs, de façon à rétablir une moyenne équilibrée du nombre de tranches dans les classes de revenus.

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Je voulais simplement vous rassurer par rapport à votre prise de position dans l'entrée en matière où vous dites que vous êtes d'avis que les communes doivent participer à la compensation de la progression à froid. C'est tout à fait le cas. Nous sommes prêts. Nous avons débattu de cela à l'Association des communes. N'ayez crainte, nous sommes prêts et sommes du même avis car nous avons profité aussi de cette progression à froid. Nous l'assumons à part entière. Le seul bémol qu'on a est qu'on aurait aimé que vous agissiez ensuite pour le reste sur le coefficient, mais nous l'assumerons aussi effectivement. Il est vrai que, sur les 19 millions que nous supportons, il y a 9 millions qui ne sont pas de la progression à froid. Que ce soit bien clair et qu'il n'y ait pas de différend ici.

**Le Rapporteur.** Je remercie M. Bachmann de ses précisions qui sont correctes et je laisse M. le Conseiller d'Etat lui répondre.

**Le Commissaire.** Je prends acte avec satisfaction des déclarations du député Bachmann. J'aimerais rappeler un élément, un fait. Le Conseil d'Etat a procédé à deux reprises à des réductions fiscales via le coefficient et, il y a deux sessions, on nous a dit qu'il fallait faire différemment. En d'autres termes, vous avez pris

des décisions, vous, contre l'avis du Conseil d'Etat. J'aimerais rappeler que la motion qui demandait une augmentation des déductions sociales notamment a été combattue par le Conseil d'Etat. C'est la majorité du Grand Conseil qui nous a dit qu'il fallait faire autrement et on obéit.

– Adopté.

ART. 38A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article introduit ce qui est appelé communément le chèque emploi, c'est-à-dire qu'il va permettre à un employeur de liquider les créances fiscales et sociales de manière simplifiée, en tous les cas, de petites rémunérations.

– Adopté.

ART. 38B (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article traite de l'imposition des réserves latentes lors de la cessation d'activité indépendante du contribuable âgé de 55 ans et plus, qui permettra à la fois d'attribuer une part à un rachat de prévoyance et d'imposer le solde à un taux correspondant au 1/5 de ce montant. Je crois bon de préciser que ce principe a déjà été admis par ce Grand Conseil qui a accepté une motion allant dans ce sens en mars 2002. Je note qu'il aura fallu plus de six ans au Conseil d'Etat pour concrétiser cette décision.

**Le Commissaire.** Le cas cité par le rapporteur est correct. J'aimerais rajouter également que les cas d'invalidité sont concernés. Je précise au rapporteur, qui était le motionnaire de l'instrument parlementaire déposé il y a six ans, que si nous avons attendu c'est précisément parce que nous attendions les dispositions fédérales pour pouvoir adopter les mêmes dispositions et éviter ainsi de procéder à une correction.

– Adopté.

ART. 39 TITRE MÉDIAN À ART. 43 LIT. E

**Le Rapporteur.** Je n'ai pas de commentaires concernant les articles 39 et 41. Par contre, concernant l'article 43, la modification va permettre de prolonger le délai pour le emploi en matière immobilière d'un à deux ans, avant et après la vente, conformément à la motion acceptée le 2 avril 2008. Il faut relever ici l'empressionnement du Conseil d'Etat à modifier la loi.

**Le Commissaire.** Vous constaterez qu'en faisant la moyenne on est bon quand même!

Donc, le délai durant lequel un contribuable peut, avant ou après la vente de son logement familial, réinvestir le montant obtenu dans un nouveau logement familial et ainsi avoir la faculté de bénéficier de l'imposition différée des gains immobiliers passe d'une année à deux ans.

– Adoptés.

## ART. 61

**Le Rapporteur.** A l'article 61, on augmente la déduction sociale sur la fortune de 5000 francs pour les personnes seules et de 10 000 francs pour les personnes mariées ou seules avec enfant-s à charge.

**Le Commissaire.** Les déductions sociales sur la fortune sont augmentées, les seuils d'assujettissement ont également été passablement augmentés et n'ont pas été uniquement adaptés au renchérissement.

– Adopté.

## ART. 62 AL. 1

**Le Rapporteur.** A l'article 62 alinéa 1, il s'agit d'une modification du barème qui va bien au-delà de la correction de la progression à froid de 8,52%.

**Le Commissaire.** Le projet prévoit de déplacer le barème de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par étirement des piliers. Il faut noter qu'un effort particulier allant au-delà de la correction technique liée à la progression à froid a été porté sur les déductions accordées en vue de diminuer les fortunes modestes.

– Adopté.

ART. 71 AL. 1, 2<sup>E</sup> PHR. (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** A l'article 71, il s'agit d'une nouvelle phrase qui permet d'éviter d'imposer une seconde fois des revenus qui auraient été imposés selon le système du chèque-emploi.

– Adopté.

## ART. 90 AL. 1 LET. C (NOUVELLE) ET AL. 2

**Le Rapporteur.** L'article 90, al. 1 let. c (nouvelle) permettra d'imposer les personnes morales de droit public qui exercent une activité bancaire à l'image de ce qui se passe actuellement pour la Banque cantonale. A l'alinéa 2, il s'agit d'une modification simplement de la terminologie sur les placements collectifs.

**Le Commissaire.** En octobre 2006, le Grand Conseil a décidé de modifier la loi sur la Banque cantonale, notamment pour l'assujettir aux impôts sur le bénéfice et le capital. La principale raison qui avait été évoquée était un traitement comparable avec les autres banques. Suite à cette nouvelle pratique, des interrogations se sont manifestées au niveau communal. Nous avons eu plusieurs interventions de communes pour savoir pour quelle raison une caisse d'épargne communale, avec le statut d'établissement de droit public, continuait à être exonérée d'impôt. En l'état actuel, seules trois caisses communales subsistent sous la forme d'un établissement de droit public. Dans un souci d'égalité de traitement avec les autres acteurs du domaine bancaire, le Conseil d'Etat propose donc d'assujettir les caisses d'épargne communales aux impôts sur le bénéfice et le capital.

– Adopté.

## ART. 97 AL. 1 LET. I ET J (NOUVELLE) ET AL. 2

**Le Rapporteur.** A l'article 97, la lettre i permet d'adapter la loi fiscale à la loi fédérale sur l'Etat hôte et la lettre j à la nouvelle terminologie et pratique concernant les placements collectifs qui possèdent des immeubles et qui sont détenus par des institutions de prévoyance exonérées de l'impôt.

L'alinéa 2 met à jour des références en raison de la modification de la loi.

**Le Commissaire.** La modification touche essentiellement la terminologie.

– Adopté.

## ART. 108 TITRE MÉDIAN ET AL. 3

**Le Rapporteur.** Il s'agit simplement d'une adaptation de terminologie.

– Adopté.

## ART. 114

**Le Rapporteur.** L'article 114 apporte un changement fondamental du fait que les placements collectifs qui possèdent des immeubles seront dorénavant imposés sur le bénéfice et le capital, comme les autres personnes morales.

– Adopté.

## ART. 162 AL. 1 LET. D (NOUVELLE) ET AL. 3

**Le Rapporteur.** Ces nouvelles dispositions introduisent une procédure simplifiée pour la communication, à l'ensemble des administrations, des données en relation avec les salaires qui devront être remises globalement si l'entreprise dispose d'une comptabilité certifiée Swissdec.

A l'alinéa 3, il s'agit d'adapter la terminologie.

**Le Commissaire.** Nous pouvons préciser que cette question de normes Swissdec est un projet qui a été élaboré entre les autorités fiscales et, d'une façon globale, avec l'économie. Toutes les grandes organisations nationales sont dans le projet. Comme cela a été dit, c'est un projet qui va dans le sens d'une décharge des procédures administratives, en particulier pour les PME. Il n'y a pas d'obligation mais si les PME adoptent ce système, cela signifie que pour les déclarations de salaires, il suffit de faire une communication, ensuite utilisée par tous les acteurs qui en ont besoin. On pense au fisc mais on pense aussi aux assurances sociales. C'est donc un progrès important. En contrepartie, les entreprises auront l'obligation de transmettre à l'autorité les déclarations de salaire.

– Adopté.

ART. 194 AL. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Le texte proposé permet d'adapter la législation en relation avec la soustraction fiscale à la Convention européenne des droits de l'homme.

– Adopté.

ART. 225

**Le Rapporteur.** L'article 225 introduit une adaptation en relation avec la coresponsabilité des époux lorsque l'un d'eux n'a pas déclaré ses biens propres. Ainsi, l'autre ne pourra plus être considéré comme coresponsable.

– Adopté.

ART. 228 AL. 1 ET 1<sup>bis</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Comme pour l'article 194, le texte proposé permet d'adapter la législation en relation avec la soustraction fiscale à la Convention européenne des droits de l'homme.

**Le Commissaire.** Il s'agit exclusivement d'une question de procédure.

– Adopté.

ART. 2

ART. 2 AL. 3

**Le Rapporteur.** Il s'agit là d'adapter la loi sur les impôts communaux s'agissant de l'imposition des caisses d'épargne.

**Le Commissaire.** En complément à ce que vient de dire le rapporteur, cette disposition permet aux communes de prélever la contribution immobilière sur ces établissements.

– Adopté.

ART. 3

ART. 1 AL. 1

**Le Rapporteur.** Il s'agit également d'adapter la terminologie dans la loi portant imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations et ce en relation avec les placements collectifs.

– Adopté.

PROPOSITION D'INTRODUIRE UN ART. 3<sup>bis</sup> (NOUVEAU)

**Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV).** Permettez-moi d'intervenir dans cette ambiance d'enfer fiscal où le Conseil d'Etat vient de déclarer son obéissance au Grand Conseil et où le Grand Conseil vient de déclarer son indépendance ou son autonomie par rapport au peuple. Permettez-moi au passage quand même de vous rappeler que si le canton a refusé cette votation fédérale, les citoyens et citoyennes de la ville de Fribourg l'ont fait dans une proportion plus importante, dépassant les 60%.

Le débat, a-t-on entendu, est loin d'être terminé et la discussion sur les questions de barème et de coefficient a déjà eu lieu. Il a révélé un certain nombre d'impossibilités. Le Grand Conseil, dans une autre thématique, a déjà décidé de découpler les fiscalités cantonale et communale. Il s'agit évidemment d'écouter une proposition qui va dans le même sens et qui a le mérite, en tout cas à mes yeux, de respecter l'auto-

nomie communale. Il convient donc, sans revenir sur les thèmes abordés ce matin, de donner la possibilité à chaque commune, par l'intermédiaire évidemment de ses organes, de prendre ses propres décisions. Il s'agit également de donner la possibilité au Conseil d'Etat, un peu par analogie avec ce qui avait été fait lors de la reprise par le canton des hôpitaux de districts, d'éviter l'arbitraire et, par conséquent, de fixer lui-même les taux maximaux qui pourraient être présentés dans chaque commune.

Je rappelle aussi que chaque commune peut, à l'heure actuelle, procéder à des augmentations. Mais, dans cette situation particulière, j'ose vous rappeler que dans les communes qui disposent d'une assemblée communale, la décision est entérinée définitivement, ce qui n'est pas le cas dans les communes disposant d'un conseil général. On peut même nuancer cette appréciation en disant que, à l'instar de ce qui a été dit tout à l'heure par M. le Président de l'Association des communes, la question de la progression à froid peut, évidemment, échapper à ce raisonnement.

C'est dans ce sens-là que je vous demande d'accepter l'amendement suivant visant à introduire un art. 3<sup>bis</sup> (nouveau) ainsi rédigé: «a) Les communes sont autorisées, par leur assemblée respective, à compenser par une augmentation de leur coefficient les effets de ces modifications. b) Le Conseil d'Etat fixe, par décret, l'augmentation maximale possible pour chaque commune.».

**Le Rapporteur.** L'amendement de M. Clément vise à permettre aux communes de compenser la baisse fiscale proposée par une augmentation correspondante du coefficient au niveau des communes. La commission n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur cet amendement, aussi je ne peux pas donner son avis. A titre tout à fait personnel, je précise que la loi sur les communes donne la compétence au législatif communal de fixer le coefficient d'impôt. Il semble que cette disposition fait doublon avec la loi en vigueur.

Toutefois si j'ai bien compris, avec l'introduction de cette nouvelle disposition, on pourrait permettre d'éviter le référendum dans les communes qui disposent d'un conseil général. Si je comprends le souci du syndic de la ville de Fribourg, je suis obligé de constater que cela va à l'encontre de l'autonomie communale si souvent défendue dans cette enceinte et surtout à l'encontre de la démocratie qui privera une population de s'exprimer sur un sujet, ô combien sensible! Je tiens également à rappeler qu'avec mon collègue Jean-Denis Geinoz nous avons déposé une motion demandant que les communes soient astreintes à l'instar du canton, à fixer chaque année le coefficient d'impôt. C'est, à mon avis, par ce biais-là qu'il faut agir de manière à ce que des discussions puissent avoir lieu chaque année dans les assemblées communales. La démocratie sera certainement gagnante.

Je ne peux donc vous donner l'avis de la commission sur cet amendement mais, à titre tout à fait personnel, je ne suis pas convaincu de son fondement. Aussi, je ne le soutiendrai pas.

**Le Commissaire.** Nous n'en avons pas discuté non plus au Conseil d'Etat puisque c'est arrivé ce matin; je m'exprime donc à titre personnel.

Je doute que la formulation de l'alinéa a) permette d'éviter certaines procédures démocratiques, notamment le référendum. J'ai beaucoup de doutes parce qu'on ne dit pas que les communes doivent, on dit qu'elles sont autorisées. Mais, aujourd'hui, elles sont déjà autorisées à travailler avec leur coefficient; il n'y a pas d'interdiction. Si le canton modifie par exemple, comme aujourd'hui, les barèmes et que cela a une influence sur les taux communaux, cela n'est pas interdit; elles sont même autorisées par leur assemblée à modifier leur coefficient. J'ai un petit problème par rapport à cette démarche.

D'autre part, l'alinéa b) est celui qui me fait le plus de souci parce que, contrairement à ce qu'on pense, c'est un gros travail, gros travail déjà fait dans le cadre de la bascule fiscale mais c'était dans le cadre d'un projet global où nous avions quand même un petit peu de temps. Je rappelle quand même au député Clément que notamment sa commune a réagi ensuite parce que les calculs n'avaient pas été faits correctement. L'impôt à la source, par exemple, n'avait pas été pris en compte ce qui a posé des problèmes par la suite pour la répartition de l'impôt à la source. D'autre part, on n'a pas tenu compte non plus de l'influence, beaucoup plus marginale mais influence quand même, du taux communal sur d'autres impôts spéciaux. C'est marginal parce que cela dépend des années. C'est donc un travail considérable. Évidemment, j'entends déjà: «Il nous le faut dans les cinq jours parce que les budgets doivent être préparés...» Moi, je dois vous dire que si on devait le faire systématiquement, je pense que le canton ne le ferait pas gratuitement mais le facturerait aux communes. Je pars de l'idée que les communes, si déjà elles ont la possibilité de faire ce calcul, seront vraisemblablement les mieux placées pour l'effectuer. En l'état, le gouvernement n'a pas débattu de cette question. A titre personnel, je maintiens la proposition initiale, c'est-à-dire le rejet de cet amendement.

**Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV).** Force est d'admettre et de constater avec cette loi aujourd'hui qu'une nouvelle fois les dispositions qui viennent d'être adoptées ou qui vont l'être tout à l'heure ne tiennent pas compte, malheureusement, de la situation des communes ou en tout cas d'une partie d'entre elles et, en particulier, de celles qui sont sujettes à la problématique des charges de villes-centres. Il aurait peut-être fallu une fois se poser la question s'il n'aurait pas été possible d'envisager un moratoire sur les baisses fiscales qui se répercutent sur les communes jusqu'à l'adoption de la nouvelle péréquation financière intercommunale ou d'une nouvelle répartition des charges canton-communes.

Tous les efforts faits dans les communes, et notamment dans la ville de Fribourg depuis des années, seront vains si le canton leur impose des baisses d'impôts qui sont leur principale ressource. Et si les communes n'ont plus les moyens d'assumer leurs tâches, une augmentation d'impôt pourrait une fois devenir inévitable. En termes d'attractivité du canton, il serait, à mon avis, malheureux que des communes, notamment du centre

que tout le monde affirme devoir être fort et le moteur de notre canton, doivent augmenter leurs impôts communaux pour compenser les pertes de revenu que l'Etat leur impose. Cela serait, j'en suis convaincu, un superbe autogoal et le canton n'y gagnerait rien!

Dans ce sens, j'aimerais vous demander de soutenir la proposition d'amendement qui est faite par le député Clément. A mon avis, cela permettrait d'aider les communes et ça n'est pas quelque chose de totalement nouveau puisque, effectivement, il me semble que c'est la procédure qui avait été plus ou moins adoptée lors de la problématique du Réseau hospitalier. Je crois que c'est possible de le faire et je pense que cet article permettrait d'aider certaines communes au vu des conséquences qu'aura la loi que nous acceptons aujourd'hui.

**Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV).** Quelques compléments: il s'agit évidemment d'une disposition spéciale liée, hormis la compensation des effets de la progression à froid, à l'ensemble des décisions prises dans ces modifications et rien d'autre.

J'ai entendu tout à l'heure M. le Président de la commission spéciale parler du respect de la démocratie. J'aimerais quand même rappeler, avec le sourire, qu'il est paradoxal d'en parler alors même qu'à son avis, l'avis du peuple paraît faux dans un autre contexte. Donc, ne sollicitons pas le peuple lorsque cela nous arrange!

M. le Commissaire du gouvernement a parlé de la question des délais. Personnellement, et ce Grand Conseil non plus, je ne les maîtrise pas puisque c'est en fonction des calendriers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil que nous sommes aujourd'hui amenés à prendre des dispositions nouvelles. Mon souci, vous l'avez bien compris, c'est de donner à l'ensemble des communes-centres – et Fribourg n'est la pas seule – les moyens de remplir leurs tâches, tâches que vous contribuez, que nous contribuons les uns et les autres à augmenter. Dans ce sens-là, nous ne voulons pas arriver à des paradoxes qui consisteraient, dans le cadre de nos propres communes, à augmenter des coefficients uniquement pour compenser les effets des décisions de ce Grand Conseil, raison pour laquelle cette marge de manœuvre complémentaire analogue à celle qui avait été faite, certes dans un autre sens pour le RHF, me paraît à l'heure actuelle la méthode la plus justifiée.

**Le Rapporteur.** J'aimerais tout d'abord répondre à M. Clément en disant que j'ai le plus profond respect de la démocratie mais dans le sens large du terme. Je crois que les arguments avancés lors des votations fédérales étaient fallacieux pour la plupart. J'ai notamment vu dans «Le Matin», pour un gros contribuable fribourgeois, que les chiffres publiés étaient totalement faux. C'était dix fois les chiffres réels. Je ne crois pas qu'on puisse dire que ça c'est le respect de la démocratie aussi.

Concernant l'amendement lui-même, les communes font un effort, dans ce projet, de 19 millions environ, d'après les chiffres que le Conseil d'Etat nous a donnés. 60% concernent la correction de la progression à froid. Donc, on est en train de parler de 4 millions

d'impôts pour l'ensemble des communes fribourgeoises. Et je ne pense pas que l'effet sur la ville de Fribourg soit si fort qu'il faille faire une loi spéciale pour elle. (*rumeurs!*)

**Le Commissaire.** Je note que M. Bourgknecht évoque la question d'un moratoire. Je l'ai dit avant: le Conseil d'Etat s'est opposé à la motion qui touchait directement les communes; c'est ce Grand Conseil, dans une très large majorité, qui en a décidé autrement. D'autre part, je n'ai pas très bien compris l'argumentation selon laquelle cela pouvait amener des communes à devoir augmenter leur impôt et que ce serait un autogoal alors que l'amendement consiste à nous demander à augmenter l'impôt de facto. Donc, je n'arrive pas à comprendre cette argumentation-là. Encore une fois, si une commune a une difficulté, elle peut sans autres proposer à son conseil général ou à son assemblée de modifier son coefficient, ne serait-ce que dans la mesure de ce qu'elle estime nécessaire, par exemple, uniquement dans la mesure de ce qui n'est pas de la compensation de la progression à froid. Moi, je ne vois pas ce que cela amène. Les communes n'ont pas l'obligation, d'après le texte, elles sont autorisées à le faire. Mais le fait qu'elles soient autorisées par le Grand Conseil ne veut encore pas dire que cela élimine les autres voies de procédure, de recours et de tout ce qu'on veut, de référendum!

– Au vote, l'amendement Clément est refusé par 61 voix contre 31; il y a 4 abstentions.

– Refusé.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G.M. (SE, ACG/MLB). *Total: 31.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schor-

deret G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 61.*

*Se sont abstenus:*

Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

ART. 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Confirmation des premiers débats.

L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2009... si M. le Conseiller d'Etat pouvait nous le préciser.

**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

Il est évident que l'idée du Conseil d'Etat est d'introduire ces modifications de lois au 1<sup>er</sup> janvier 2009. S'il était si important de les traiter lors de cette session, c'est précisément pour pouvoir en intégrer les conclusions dans le budget.

– Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix contre 11. Il y a 21 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

*Ont voté non:*

Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 11.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 21.*

**Election**

*(Résultat du scrutin organisé en cours de séance)*

**Un membre de la Commission des grâces du Grand Conseil**

Bulletins distribués: 90; bulletins rentrés: 81; bulletin blanc: 1; bulletin nul: 0; bulletins valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. François Roubaty*, à Matran, avec 79 voix.

**Projet de loi N° 57  
modifiant la loi scolaire (école infantine)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Charles de Reyff** (PDC/CVP, VF).  
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

*Deuxième lecture*

ART. 1  
ART. 4 AL. 2

**Le Rapporteur.** Je confirme la position de la commission qui s'est exprimée pour une scolarité obligatoire de dix ans comprenant la seconde année d'école infantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation, en rappelant, comme je l'ai fait hier, que la décision sur cet article est donc celle qui posera la qualité d'obligatoire et du non obligatoire pour ce qui est de la fréquentation de la première année d'école infantine; les articles suivants découlent de la décision qui sera prise sur cet article.

Donc maintien de la position de la commission pour dix ans de scolarité obligatoire.

**La Commissaire.** Je confirme les résultats de la première lecture et remercie le Grand Conseil d'appuyer le Conseil d'Etat.

**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). On dit que la nuit porte conseil. Je me suis réveillée ce matin avec toujours la même conviction que l'on ne doit pas rendre obligatoire la première année d'école infantine.

Juste quelques mots pour préciser ce que j'ai dit hier. Je ne suis nullement opposée à la première année en elle-même, ni dit qu'elle tuera l'enfance, comme ça a été repris, mais je pense qu'on doit laisser la liberté aux parents, aux familles d'y inscrire leurs enfants ou non.

C'est pourquoi je vous invite, une nouvelle fois, à suivre la proposition de la commission.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (ACG/MLB, SE). Tous les arguments ont été vraiment bien discutés hier. J'aimerais relever et rappeler que les méthodes d'enseignement seront adaptées au jeune âge et aux besoins de ces enfants. En plus, le modèle d'enseignement du degré école infantine fixe des objectifs à atteindre à la fin de la deuxième année. Il est évident que les enfants qui n'auront fréquenté qu'une seule année d'école infantine auront beaucoup plus de peine à atteindre ces objectifs, sans compter les importants efforts supplémentaires qu'ils devront fournir pour se mettre à niveau des élèves de la deuxième année.

Rend-on vraiment service aux enfants de ne pas rendre obligatoires les deux années? Je me pose vraiment la question.

**Schuwey Roger** (UDC/SVP, GR). La deuxième année d'école infantine me fait du souci. A peine l'enfant a-t-il vu la lumière du monde qu'on veut déjà s'en débarrasser, l'envoyer à l'école... Moi, j'ai élevé sept enfants. A chaque fois qu'on a envoyé un nouveau bambin à l'école, cela me faisait mal au cœur! Ce n'est pas à l'Etat d'élever nos enfants, c'est à nous. Alors gardons-les le plus longtemps possible à la maison! A mon avis, c'est du viol des parents. Moi, je suis contre cette loi.

**de Roche Daniel** (ACG/MLB, LA). Ich muss Ihnen gestehen, dass ich gestern unentschieden gekommen bin. Ich war nicht sicher, ob ich dem zweiten obligatorischen Kindergartenjahr zustimmen soll und kann. Und ich habe zugehört, und ich möchte Ihnen sagen, schlussendlich habe ich für das Obligatorium gestimmt und werde es wieder tun und ich ergreife jetzt das Wort, weil das Resultat knapp war. Ich denke, grundsätzlich sind wir uns alle einig: Die Freiwilligkeit und die Verantwortlichkeit der Eltern, die damit verbunden ist, wäre schöner, besser und sympathischer. Aber ich denke auch, und das ist das was ich dagegen in die Waagschale werfe und werfen würde, das Obligatorium bringt eine bessere Integration derer, die das zweite Kindergartenjahr nötig haben, wirklich nötig haben, das heisst, die, die am Rande der Gesellschaft stehen. Ich denke zweitens auch, dass die Planung für die Gemeinden einfacher ist, das wurde auch gesagt und dann ist die ganze Frage von «HarmoS» auch aufgeworfen worden. Aus diesen Gründen werde ich wieder für das Obligatorium stimmen, und ich bitte Sie, dasselbe zu tun.

<sup>1</sup> Entrée en matière et première lecture le 4 septembre 2008, BGC p. 1222.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais je tiens quand même à préciser que le groupe libéral-radical est pour l'introduction de cette seconde année. Ce que nous demandons, c'est simplement de permettre aux familles d'avoir le temps de s'adapter. Vous l'avez dit, Mme la Commissaire, nous savons qu'il y aura 90% des enfants qui iront. Pourquoi obliger le 10% qui a besoin de ce temps d'adaptation, le forcer à aller à reculons alors que déjà, je suis sûre, après un ou deux ans, on atteindra ces 90%?

Ne soyons pas plus royaliste que le roi. Nous ne faisons, avec ce délai, que mettre un peu d'huile dans les rouages! Alors pourquoi ne pas entendre cette minorité, d'autant que les plus grandes communes auront bien besoin de ce délai pour mettre en place les structures de cette seconde année?

**Schuwey Jean-Claude** (*PDC/CVP, GR*). Je maintiens ma position en ce qui concerne la deuxième année d'école enfantine obligatoire. Même après une bonne nuit et un bon sommeil, je ne suis pas prêt à changer d'avis et je continue à penser que l'école obligatoire à quatre ans, voire à quatre ans et un mois, ne peut pas être acceptée. Compte tenu du résultat d'hier, je constate que quelques personnes, absentes hier et présentes aujourd'hui, peuvent encore modifier les résultats.

Et c'est encore une fois pour défendre l'enfant et l'enfance que je vous prie de refuser l'obligation de la deuxième année d'école enfantine et de soutenir la décision de la commission.

In den Freiburger Nachrichten steht heute geschrieben, dass die deutschsprachigen Grossräte den obligatorischen Besuch unterstützen. Soviel ich weiss, ist auch weiterhin die Sprachgrenze nicht auf dem Euschelpass.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Personne ne conteste ici le fait qu'il faille introduire une deuxième année d'école enfantine. Personne non plus ne conteste ici que les communes ont l'obligation de l'introduire. La seule chose qu'on nous dit, c'est qu'il faut laisser aux parents le temps de s'adapter. Mais je me permets de vous dire que d'ici qu'elle soit effectivement introduite les parents auront eu non seulement tout le temps de s'adapter, mais aussi tout le temps d'aller voir ailleurs comment cela se passe. Je ne comprends pas pourquoi ça pose de tels problèmes alors que l'on sait, d'abord comme on nous l'a dit, qu'il y a 90%, même plus, de parents qui mettront leur enfant à l'école. Et on sait aussi que, vu le nombre de personnes qui travaillent, les enfants qui ne vont pas à l'école enfantine doivent trouver d'autres solutions qui sont l'école maternelle, qui sont la crèche, etc. Ils sont de toute façon soit levés à des heures indues, soit arrachés à la jupe de leurs parents.

Alors, s'il vous plaît, soyons réalistes, introduisons à titre obligatoire, pour les parents et pour les communes, cette deuxième année.

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Tout à l'heure, vous avez fait montre d'une sévérité importante pour imposer une égalité de traitement à toutes les commu-

nes de ce canton. Il me semblerait illogique que, par la voie de l'introduction d'un côté facultatif, on réintroduise par la fenêtre ce qu'on a voulu enlever par la porte! Dans ce sens-là, un des premiers arguments qui consiste à confirmer le côté obligatoire m'apparaît évident. La deuxième des choses, c'est que des délais ont été évoqués. Des délais sont prévus dans le cadre de la loi. Des délais sont également prévus pour certaines communes qui auront besoin de procéder à des investissements importants. Des délais sont également nécessaires au sein de la Direction pour que l'ensemble des enseignants nécessaires soit à disposition.

Plusieurs d'entre nous se sont prononcés en tant que père ou grand-père. C'est aussi mon cas et j'ai aussi été sensibilisé au fait que, en tant que pères, voire maintenant grands-pères, nous sommes responsables de l'éducation de nos enfants et de nos petits-enfants. Or, j'ose rappeler à mes confrères qui sont dans la même situation que «éduquer» signifie étymologiquement *ex ducere*, c'est-à-dire aussi apprendre à nos enfants, à nos petits-enfants à se socialiser et à entrer dans le monde le plus rapidement possible.

C'est dans ce sens-là que je vous demande de soutenir la version de la première lecture.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Pour faciliter la tâche des communes, je pense qu'il est très important de rendre cette deuxième année d'école enfantine obligatoire. Les communes ne pourront pas vivre sous deux régimes, c'est-à-dire une deuxième année d'école maternelle et deux ans d'école enfantine, parce qu'il faudra des salles à disposition. Au sein de la population d'une commune, certains parents voudront maintenir deux années d'école maternelle, alors que d'autres voudront deux années d'école enfantine. Je pense que là les conseils communaux vont être confrontés à la population qui va refuser de fermer certaines salles d'école maternelle et ainsi les salles ne seront pas mises à disposition pour la première année d'école enfantine.

Les communes, qui devront aussi investir dans ces classes doivent aussi savoir combien d'élèves participeront à cette première année d'école enfantine. Les choses seraient bien simplifiées si cette première année était obligatoire.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Wir sind eines der letzten Länder, die ihren Kindern nicht schon mit vier Jahren die Möglichkeit geben, in die Schule zu gehen. Obligatorium oder nicht Obligatorium, das ist eigentlich keine Frage – Schule ist im Normalfall obligatorisch. Der Kanton Freiburg ist einer der letzten Kantone, die nicht zwei Kindergartenjahre eingeführt haben. Wir leben heute nicht mehr in der ländlichen Umgebung mit Grossfamilien nach dem Bilde von Jeremias Gotthelf. Unsere Familien haben ein Kind, zwei Kinder, die Mutter und der Vater sind sehr oft beruflich tätig, die Kinder haben nicht mehr die Chance, sich innerhalb ihrer Grossfamilie zu sozialisieren. Stelle ich mir dann noch die Frage «Adoption des parents – qu'ils doivent avoir le temps de s'adopter» – ich weiss gar nicht, was das bedeutet. Wenn ich weiss, dass meine Kinder zur Schule gehen können, zur Schule gehen,

dann geht man zur Schule. Ich verstehe nicht, wie man sich da noch darauf einstellen soll. Ich denke wirklich, dass es keinen Grund gibt, dieses zweite Kindergartenjahr, das nicht bestritten wird, nicht obligatorisch zu erklären, wenn man ja gehört hat, dass 99% oder bis 99%, sage ich, dieses Kindergartenjahr besuchen. Ich kenne Kinder, und nur Kinder, die sehr gerne in dieses Kindergartenjahr schon mit vier, fünf Jahren gegangen sind. Es gibt Ausnahmen, wir haben es gestern gehört, und wir können uns die Frage stellen, welche Kinder das sind, diese 1, 2, 3%, die eben nicht gehen. Vielleicht sind es gerade die Kinder, die es am Nötigsten haben, sich frühzeitig zu sozialisieren, zu integrieren usw. Ich denke, Obligatorium oder nicht, es lohnt sich hier, eine klare Stellung für das Obligatorium zu beziehen.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). J'espère que la nuit aura porté conseil et que la sagesse revient au sein de notre plénum. La deuxième année d'école enfantine doit être facultative. Les parents demandent la possibilité d'avoir le choix et non l'obligation. Je suis surpris que certains députés n'en tiennent pas compte et qu'ils veuillent imposer aux enfants cette obligation. Je vous demande de suivre et de faire confiance à la commission et de rendre cette deuxième année d'école enfantine facultative.

**Morel Françoise** (PS/SP, GL). Je vais commencer par un petit exemple personnel du moment que pas mal de personnes en ont usé. Je n'aime pas le faire, mais voilà! Je suis grand-maman de quatre petits-enfants. Les deux aînées ont bénéficié du système genevois, cela veut dire qu'elles ont eu droit à deux années d'école enfantine. L'adaptation s'est très bien passée, soit du côté des enfants, soit du côté des parents. Pour la deuxième, cela a été un peu plus pénible parce que, quand elle est venue dans le canton de Fribourg, elle a dû retourner à l'école maternelle. Et là, ce n'était pas vraiment facile.

Alors je ne vais pas redire tout ce qui a été dit hier, mais j'ai pourtant à cœur d'insister sur l'importance de l'égalité de traitement, du dépistage précoce non seulement des troubles du langage, du comportement, d'ordre psychologique, mais du dépistage aussi des problèmes familiaux, dépistages qui, s'ils ont été faits, pourront éviter des dégâts. Je vous cite un passage d'une étude de l'UNESCO: «Il a été démontré que les premières années de vie sont critiques dans le développement intellectuel, cognitif et socio-affectif de l'enfant. A quatre ans, les différences entre les enfants stimulés ou non sont déjà si profondes qu'elles deviennent pratiquement infranchissables par la suite».

Hier, il a été dit: «Pourquoi rendre obligatoire cette première année d'école enfantine alors qu'elle est fréquentée à 90% sans être obligatoire?» Je prends le problème par l'autre bout et inverse la question: «Pourquoi ne pas la rendre obligatoire avec tous les avantages qu'en retirent les enfants et éviter que ceux-là mêmes qui en ont le plus besoin en soient privés?»

Pour notre canton, à défaut d'avoir été dans les premiers à développer l'offre de deux ans d'école enfantine, c'est l'opportunité d'être de ceux qui rendent obli-

gatoire la scolarité enfantine sur deux ans et d'être dès à présent en conformité avec HarmoS! Ne restons pas à la traîne et, plutôt que d'être contraints pour l'échéance HarmoS en 2013, passons librement à l'obligation qui en découle! Le Grand Conseil se doit de transmettre aux communes, aux parents, un message clair qui n'est pas une demi-mesure.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir l'article 4 al. 2 selon la version acceptée hier par notre Grand Conseil, version initiale du Conseil d'Etat.

**Bachmann Albert** (PLR/FDP, BR). Je m'étais promis de ne pas intervenir dans ce débat puisque j'avais annoncé que l'Association des communes pouvait vivre avec les deux solutions et, personnellement, je peux aussi vivre avec les deux solutions, ce qui n'empêche pas que ma position soit faite et je ne changerai pas mon vote.

Par contre, j'ai quelque problème avec mon collègue, député et syndic de Jaun.

Man kann nicht sagen, sehr verehrter Kollege, man sei für das Nicht-Obligatorium. Gestern hast du gesagt, die Lehrerin und die Lehrer, die eine Klasse offen haben, gehen von Haus zu Haus, um zu bitten, dass die Kinder in die Schule geschickt werden.

Donc aller faire du porte à porte d'un côté pour garder une classe ouverte à Jaun, qui a la deuxième année d'école enfantine et, en même temps, dire qu'on n'est pas pour l'obligation n'est, pour moi, pas cohérent et c'est une raison de plus pour laquelle je voterai pour l'obligation.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Ich wollte mich eigentlich heute auch nicht mehr äussern, aber ich habe doch einige Probleme mit den Aussagen. Meine Damen und Herren, heute sind hier viele im Saale daran, das Wörterbuch neu zu schreiben, indem sie obligatorisch mit freiwillig übersetzen. Das ist ungefähr das Gleiche, wie wenn wir in Zukunft freisinnig mit links übersetzen würden. Also: Obligatorisch ist obligatorisch und da können wir nichts ändern.

Und wenn ich dann noch hier höre, dass einige Eltern und Grosseltern Angst um ihr Kind haben, weil sie schon nach der Geburt plötzlich zur Schule gehen sollten, dann muss ich diesen Eltern sagen, dass, wenn Sie das Kind erst entdecken, wenn es in die Schule muss, dann kann kein Gesetz etwas daran ändern. Darum bitte ich Sie, dem Staatsrat, der weitsichtig ist, und heute zum Wohl des Kindes entscheiden will, zuzustimmen und die Version des Staatsrates anzunehmen.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je suis parent moi aussi, j'ai trois enfants. Contrairement à ce qui a été dit par certaines personnes ce matin, il y a encore des environnements ruraux dans notre canton de Fribourg. C'est clair, à la ferme, j'ai la chance d'avoir encore mes parents. Mon épouse travaille aussi, mes sœurs ont bâti pas loin de chez moi; elles travaillent aussi. Les enfants viennent à la ferme avec les grands-parents quand les mamans travaillent. C'est aussi une réalité de notre canton.

Je ne conteste pas qu'il y a des gens qui ont besoin de mettre les enfants en première année d'école enfantine

pour les sociabiliser, comme vous le dites, mais il y a dans notre canton des structures, des grands-parents qui peuvent encore s'occuper des petits-enfants. Comment obliger ces structures-là? Ce sont aussi des laboratoires intergénérationnels, ce sont aussi les grands-parents qui apprennent à attacher les lacets – j'ai entendu hier M<sup>me</sup> Mutter, absente aujourd'hui (je ne sais pas si elle garde ses enfants!) dire qu'on apprenait à l'école enfantine à attacher les souliers. Je crois que là c'est aussi le devoir des parents. Je ne vois pas comment on pourrait obliger, là où ces structures existent, à mettre des enfants en première année d'école enfantine. En tout cas, je voterai pour que ce soit la liberté, que ce soit facultatif.

**Piller Alfons (UDC/SVP, SE).** Ich bin schon erstaunt, dass es laut der riesigen Debatte angeblich nicht mehr möglich ist, ein Kind grosszuziehen und zu einer geschickten Frau oder einem geschickten Mann zu erziehen. Angeblich ist es ja nicht mehr möglich, aber ich frage mich: Hier im Saal, wie viele Männer und Frauen waren zwei Jahre im Kindergarten? Keine. Aber ich möchte Sie doch noch fragen, wie viele Männer und Frauen überhaupt ein Jahr im Kindergarten waren? Und ich sehe hier drin viele, sehr prominente Geschäftsherren und Wirtschaftsherren und das war auch möglich, auch wenn sie keinen Kindergarten hatten und er nicht einmal obligatorisch war. Bitte: Wann lassen Sie ein bisschen Vernunft walten? Die Zeit wird arbeiten. Stimmen Sie bitte dem fakultativen zu.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je suis un peu amusé aujourd'hui, et hier aussi dans le débat, d'entendre qu'on oppose systématiquement l'éducation à la maison et l'éducation à l'école. C'est comme si on arrachait complètement les enfants à leur famille en les obligeant à suivre la première année enfantine. Il faut se rendre compte qu'en fait cette première année d'école enfantine, comme la deuxième d'ailleurs, c'est 4 à 5 demi-jours par semaine. Donc si on le regarde en temps réel, à raison de 2 à 3 heures par jour X 4 ou 5, cela nous fait 15 heures par semaine. Cela ne fait même pas un jour complet! Ça ne fait même pas un 10% du temps où ces enfants seraient simplement à l'école. Il reste donc largement le temps à leur famille de leur transmettre les valeurs intergénérationnelles ou non qui sont celles de la famille.

**Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA).** Je ne pensais pas intervenir non plus, mais il y a un point qui n'a pas été relevé et qui me préoccupe depuis le début. Bien que convaincue du bien-fondé de l'obligation de la deuxième année, je soutiendrai l'option facultative pour une période de transition pour la raison suivante. Dans les communes qui ont déjà la deuxième année facultative, comme souvent dans les grands centres, les infrastructures d'accueil extrascolaire sont bien en place, en particulier les crèches. Il en va autrement pour les citoyens habitant des communes extérieures. Si je prends l'exemple de ma commune qui, enfin cet automne, aura un accueil extrascolaire, il arrive souvent que les mamans se déplacent jusqu'à Corminboeuf ou jusqu'à Avry pour amener les plus petits alors que les

enfants en âge de scolarité obligatoire ou en première enfantine restaient seuls à la maison. Cette situation n'est malheureusement pour le moment pas contrôlable. Par analogie, on peut s'imaginer que ces mères-là auront le même problème. Si elles partent à 6 ou 7h du matin pour aller amener leur enfant dans une crèche qui n'est pas à proximité, il faudra, soit qu'elles reviennent à la maison, soit qu'elles trouvent quelqu'un, une voisine, pour «caser» les enfants qui attendent l'heure d'aller à l'école.

C'est ce problème-là que j'aimerais soulever. Mettons le même acharnement à créer et à obliger les communes à s'inquiéter véritablement des infrastructures extrascolaires que l'on met aujourd'hui pour rendre obligatoire pendant cinq ans la première année enfantine. Je pense que cette période de transition devrait justement permettre de s'assurer que tout fonctionne et que tout joue dans cette nouvelle vision de notre société et surtout de la scolarisation de nos enfants.

**Le Rapporteur.** Ma seule et unique année d'école enfantine m'a permis d'apprendre à compter jusqu'à dix-huit, nombre d'interventions que nous avons entendues ce matin!

Je constate que les positions n'ont pas beaucoup changé. Celle de la commission est toujours la même, serrée – je vous l'ai dit – puisque le vote était de 6 contre 5.

Je maintiendrai donc la proposition de la commission pour une scolarité obligatoire d'une durée de dix ans. Un petit commentaire personnel qui me fait constater, je l'avais déjà dit hier, que le rythme d'introduction de la deuxième année d'école enfantine – je crois que cela été dit par M<sup>me</sup> la Députée Schnyder – fait qu'un certain nombre de communes vont «être rattrapées» par HarmoS et qu'en fait l'obligation sera immédiate au moment de l'ouverture de ces classes d'école enfantine.

Le débat était très partagé à la commission, très partagé en première lecture, également en deuxième lecture. Sans être devin, je pense que le vote sera serré.

**La Commissaire.** Si la nuit semble avoir porté conseil à nombre d'entre vous et ils ont indiqué qu'ils avaient bien dormi à cette occasion, ça n'est pas tout à fait mon cas et je souhaite l'indiquer. J'ai essayé en reprenant les débats que nous avons eus hier de choisir quelques points à mettre en évidence.

Il paraît d'abord important de relever, c'est l'élément qui doit ressortir, que j'ai entendu d'abord une acceptation générale de la deuxième année d'école enfantine et de son installation dans le canton. C'est un point en soi essentiel.

Dans les points que je souhaite mettre en évidence, il y a tout d'abord le rappel de ce qu'est l'école et l'école fribourgeoise, qui a l'ambition de porter les jeunes qui lui sont confiés au meilleur de leurs possibilités. Notre système cantonal est riche mais il lui manque une base solide; il lui manque un fondement.

Cela m'a fait un peu de peine lorsque j'ai entendu qu'on se «débarrassait» des enfants en les mettant à l'école. Je vous demande de ne pas opposer l'école et les parents. C'est dans un partenariat que nous devons

installer les premières années de ces enfants, notamment au niveau de leur scolarisation. J'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, l'école a pour mission la transmission des savoirs, les parents, les aspects éducatifs. Mais l'école – la loi scolaire le dit depuis vingt-cinq ans déjà – seconde les parents dans cette tâche éducative. J'aimerais dès lors ne pas devoir entendre que, dans le fond, c'est une sorte de garderie supplémentaire et qu'on se «débarrasse» des enfants en les mettant à l'école. On les met à l'école parce qu'on est persuadé que ce qu'ils y apprennent est important pour leur vie. Et ces premières années d'apprentissage sont déterminantes pour la suite. Les pédagogues et les praticiens de l'école l'ont démontré. Les enquêtes PISA, je souhaite le rappeler, ont éclairé de manière évidente que les résultats scolaires dépendent aussi de la fréquentation et de la scolarisation plus précoce des enfants.

Je suis sensible, Mesdames et Messieurs, aux critiques que vous avez formulées au sujet de l'entrée à l'école des petits dans leur cinquième année. Je souhaite vous démontrer les exemples qu'ont vécus d'autres cantons et la chance que cela a pu représenter pour eux. Je souhaite aussi vous rappeler qu'environ plus de 70% des enfants, déjà aujourd'hui, fréquentent une école maternelle dans notre canton, là où il y en a une. Il y en a dans beaucoup d'endroits. Il n'y en a pas encore malheureusement partout! Et le seuil entre l'école maternelle et la première année d'école enfantine telle que nous la proposons est petit. La différence est petite, elle est même minime, c'est une demi-journée supplémentaire que nous demandons. Les méthodes pédagogiques différenciées qui seront appliquées offriront à chaque enfant une entrée en douceur dans le monde scolaire.

Je vous demande maintenant, également dans le fond, de voir la réalité en face. La société actuelle n'est plus celle des années 1980. Les structures familiales ont considérablement changé: monoparentalité, nombre d'enfants, espacement de la durée entre ces enfants. Le travail des femmes a aussi modifié le cadre dans lequel se déroulait le processus d'apprentissage où les parents tenaient un rôle essentiel. J'insiste – cela a aussi été fait mais je m'en voudrais de ne pas l'avoir rappelé une fois encore – sur les possibilités de détection que nous offre une scolarisation plus précoce des enfants. L'usage des services auxiliaires a connu une constante augmentation ces dernières années. C'est aussi parce que les problèmes de langage, les troubles de comportement ou les problèmes d'ouïe ou de vue n'ont pas été détectés suffisamment tôt. Un dépistage plus précoce permet de résoudre certains problèmes plus rapidement et c'est un gain pour les enfants comme pour leurs parents.

Obligatoire ou facultative, telle semble être la question aujourd'hui! Je rappelle que le caractère facultatif ne s'applique qu'aux parents, qui auront le choix d'envoyer leur enfant à l'école enfantine, la deuxième devenant obligatoire. Sans vouloir revenir sur les difficultés d'une mise en place d'une année facultative et d'une année obligatoire, notamment par les communes – cela a aussi été dit – je souhaite surtout souligner l'écart qui pourrait s'installer entre les enfants qui ont eu ou ceux qui n'ont pas suivi cette première année. Dans le cadre

du plan d'études, les deux années d'école enfantine sont l'objet d'un programme détaillé avec des objectifs à atteindre, notamment celui de progresser sur la voie de la socialisation et de se familiariser avec le travail scolaire en consolidant en particulier les apprentissages langagiers fondamentaux. Offrir le choix du caractère facultatif risque de placer les enfants sur des niveaux de départ différents. Au cœur de l'introduction de cette année d'école enfantine supplémentaire se trouve un élément important, souligné dans les débats de hier, la maturité de l'enfant. Je souhaite réaffirmer qu'actuellement, si cette maturité scolaire n'est pas jugée suffisante ou s'il existe un problème de développement, les parents peuvent demander le renvoi d'une année de l'entrée de leur enfant à l'école. Cette règle figure dans la loi scolaire actuelle. Nous n'avons pas l'intention de modifier le régime des exceptions dans la nouvelle loi scolaire et elle existera en particulier déjà pour cette modification que vous votez aujourd'hui. Les parents seront donc à même de demander, le cas échéant, de retarder l'entrée de leur enfant à l'école enfantine.

Je vous demande dès lors de soutenir la version du Conseil d'Etat.

– Au vote, l'art. 4 al. 2 est adopté selon la version du Conseil d'Etat par 51 voix contre 44; il y a 1 abstention.

– Confirmation de la première lecture.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 44.*

*Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), FÜRST (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP),

Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 51.*

*S'est abstenu:*

Rapporteur (, ). *Total: 1.*

**Le Président.** Vu le résultat, je pense que nous pouvons prendre en deuxième lecture les articles dans leur ensemble.

ART.5 AL. 1

**Le Rapporteur.** En effet, la modification des articles suivants selon le projet quater de la commission était la conséquence de l'éventuelle modification de l'article 4 al. 2. Je suis donc tout à fait d'accord sur le fait que nous prenions ces articles en bloc, y compris les titres et considérants.

La commission se rallie donc au projet initial du Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** Confirmation des premiers débats.

– Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version du Conseil d'Etat, par 85 voix contre 8. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 85.*

*Ont voté non:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE,

PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 8.*

*S'est abstenu:*

Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 1.*

## Projet de décret N° 57 relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes (introduction de la 2<sup>e</sup> année enfantine)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Charles de Reyff** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-  
truction publique, de la culture et du sport.**

*Première lecture*

ART. 1

**Le Rapporteur.** Comme il a déjà été dit en entrée en matière, la commission, dans un premier temps, avait gardé la solution de la modification du montant du décret comme décision complémentaire au cas où le Grand Conseil ne la suivrait pas sur la question de l'article 100. Lors d'une deuxième discussion, à la suite du renoncement de la modification de cet article 100, la commission s'est exprimée à l'unanimité pour la modification de l'article 2 en passant donc de 30 à 60 millions. Pour ce qui est de la contribution financière de l'Etat, il était jugé que ce montant était beaucoup plus raisonnable en fonction des frais engagés par les communes tant pour les infrastructures que pour le fonctionnement. De nombreux arguments ont également été exprimés lors de l'entrée en matière, soit par les représentants des groupes politiques, soit à travers les interventions individuelles et le porte-parole de la commission que je suis l'avait également fait. Je ne prolongerai donc pas en vous confirmant la version corrigée du décret proposée par la commission, soit à l'article 2: «La contribution financière de l'Etat s'élève à 60 millions de francs.»

**La Commissaire.** Je pars de l'idée que nous sommes à l'article 1 puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu.

**Le Président.** Puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu, comme je l'ai dit, nous abordons l'article 1 uniquement; le rapporteur a déjà commenté l'art. 2 mais nous sommes bien d'accord, nous discutons pour l'instant de l'article 1 uniquement.

**La Commissaire.** Alors je n'ai rien à ajouter à l'article 1.

**Le Rapporteur.** Je vous prie tout d'abord de m'excuser. Effectivement, je pensais aller plus vite et j'étais déjà à l'article 2. Pour la bonne forme, je précise donc que pour l'article 1, la commission n'a pas de remar-

<sup>1</sup> Entrée en matière le 4 septembre 2008, BGC p. 1222.

que à faire ni de modification; elle suit la proposition du gouvernement.

– Adopté.

ART. 2

**Le Rapporteur.** Copier-coller de mon intervention précédente!

**La Commissaire.** Je souhaite, à cet article, faire d'abord un rappel. Lorsque le Conseil d'Etat avait mis en consultation le projet de modification de la loi scolaire, il n'avait pas prévu de compensation financière pour les communes.

Je vous l'ai dit hier, les résultats de la consultation avaient le mérite de la clarté. Si nous pouvions constater une adhésion généralisée aux finalités de la loi, à savoir l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, les réserves des communes étaient extrêmement nombreuses quant au financement prévu. Conscient dès lors des efforts financiers consentis par les communes, le Conseil d'Etat proposait un montant de 30 millions de francs dans son avant-projet initial. Ce montant était à la libre disposition, le sera encore toujours, des communes qui bénéficieront encore bien évidemment, par ailleurs, des subventions pour les constructions scolaires. Ce montant de 30 millions avait été calculé pour prendre en compte les coûts des cinq premières années d'installation de cette deuxième année d'école enfantine pour les communes; vous trouvez les tableaux à ce sujet dans le message.

A l'issue des discussions survenues, tant dans la commission parlementaire que dans la Commission des finances et de gestion, le Conseil d'Etat a fait un geste supplémentaire et remplace sa proposition initiale par une proposition à 45 millions. Comme l'autorise l'art. 190 al. 1 let. f de la LGC, celle-ci fait l'objet de l'amendement suivant: «La contribution financière de l'Etat s'élève à 45 millions de francs.» Les 15 millions supplémentaires vous sont connus, la motivation également. Nous avons pris une année supplémentaire de dépenses pour les communes, ce qui nous permettrait de couvrir ainsi les six premières années de l'introduction de cette deuxième année d'école enfantine.

Je vous invite dès lors à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Ich bin vom «Projet bis» von der Staatswirtschaftskommission, also den 60 Mio. Franken, etwas überrascht. Wir machen ab und zu dem Staatsrat Vorwürfe, dass er seine Finanzen uns zu wenig präzise vorstellt oder vielleicht zu wenig weitsichtig und dass er auch die verschiedenen Sektoren zu wenig berücksichtigt. Und da muss ich sagen, dass es der Staatsrat manchmal sicher nicht einfach hat, wenn wir hier im Gremium Beträge beschliessen, die vom Einfachen zum Doppelten gehen, also von 30 auf 60 Mio. Franken. Das hat für mich noch gewisse Konsequenzen und wir wissen ja alle, dass wir alle fromme Wünsche haben. Und ich möchte an dieser Stelle einmal mehr festhalten, dass ich mir vom Staatsrat auch wünsche, dass wir in Zukunft eine bessere «descrip-

tion» der Ausgaben hätten. Vielleicht würde das auch den Grossräten helfen.

Wir können heute in den Medien lesen, dass der Kanton Freiburg in Sachen Energie/Fotovoltaik eine schlechte Note bekommen hat. Unser Wirtschaftsminister hat in Aussicht gestellt, dass das sich verbessern würde, aber das braucht natürlich auch wieder Geld. Also meine Sorge geht dahin, dass wir hier Geld – Millionen – beschliessen und ich die Konsequenzen zu wenig gut kenne. Ein Kollege hat mir allerdings heute morgen geantwortet: Ja, du brauchst dir keine Sorgen zu machen, wir haben ja 700 Mio. Franken vom Bund bekommen. Das weiss ich auch und das ist natürlich relativ einfach, aber von mir aus gesehen ist es keine saubere Politik, wenn wir jetzt bei jeder Gelegenheit sagen, dass wir 700 Mio. Franken erhalten, folglich können wir ausgeben, was wir wollen.

Noch einmal: Mein Wunsch geht dahin, dass wir vom Staatsrat in Zukunft besser wissen, welches die Konsequenzen sind und wie genau das finanzielle Programm aussieht. Isabelle macht so – ich weiss, wir Grossräte beschliessen andere Sachen, aber es wäre trotzdem interessant.

**Le Rapporteur.** Effectivement, très peu d'interventions. Je voudrais quand même répondre à mon collègue Josef Fasel sur quelques termes un petit peu choquants qu'il a prononcés, particulièrement lorsqu'il dit qu'à chaque occasion on invoque de nouveau ces millions de la Banque Nationale. Je crois qu'on l'a dit aussi à plusieurs reprises, ici, dans le cadre de l'entrée en matière: cette somme est arrivée et il y a des promesses qui ont été faites. On peut discuter sur la forme des promesses ou des engagements pris d'un côté ou de l'autre, mais il est sûr qu'il ne faut pas non plus chercher, à chaque occasion, à utiliser l'argument de la BNS. Je peux vous rejoindre donc sur une partie mais dans le dossier qui nous occupe, je crois que la deuxième année d'école enfantine a été très clairement introduite dans le débat lorsqu'on a parlé de l'or de la BNS. Donc là, je crois que la commission n'avait en tout cas pas l'intention de simplement prendre un argument récurrent à ce sujet.

Le souci de tenir les comptes, eh bien je comprends tout à fait que le gouvernement l'ait et je crois que pour les personnes qui siègent dans un exécutif ou à la tête d'une entreprise, c'est le même souci. Mais là, nous estimons malgré tout que le montant de 60 millions, s'il est certes le double de ce qui avait été proposé initialement, finalement un petit peu moins avec la deuxième version du Conseil d'Etat, reste encore raisonnable. On peut encore discuter sur le nombre d'annuités. Je vais peut-être un petit peu trop vite, mais la commission a finalement proposé un versement en 6 tranches, donc cela ne représente malgré tout qu'une dépense de 10 millions par année pour l'Etat; ça semble tout à fait raisonnable. Je ne peux pas m'empêcher de revenir, malgré tout, sur la BNS. Entre verser 10 millions par année ou recevoir 750 millions d'un coup, je crois que la différence est vite faite et la conclusion également prise.

Mais je constate, pour terminer, qu'il n'y a pas de contestation véritable à la version des 60 millions de la commission puisque les interventions ont été très

peu nombreuses et je vous encourage donc à suivre la proposition de la commission de modifier l'article 2 pour passer à 60 millions.

**La Commissaire.** Je remercie M. le Député Josef Fasel pour son intervention qui me permet de me sentir un peu moins seule dans cette salle à ce sujet! C'est vrai, en fait c'est le plan financier qui donne les indications sur les priorités et les montants que le Conseil d'Etat entend mettre sur les différents secteurs.

J'aurai l'occasion de le dire après, nous n'avons pas introduit ces montants pour la deuxième année d'école enfantine; nous avons introduit les montants au niveau des frais de fonctionnement en revanche dans le cadre de la planification. J'aurai l'occasion de revenir après aussi sur le nombre d'annuités pour vous rappeler qu'en fait il s'agit de technique financière, mais qui a une certaine importance pour la suite de nos budgets. C'est aussi le souci que nous avons en particulier. Ce sont des subventions qui doivent être amorties à 100% selon les exigences de la loi sur les finances et cela a donc un effet sur le budget, en particulier sur le budget de fonctionnement, puisque nous avons l'obligation de présenter des budgets équilibrés; donc, c'est évidemment important.

Nous avons prévu 35 millions divisés par le nombre d'annuités prévues, soit 7,5 millions. Il y a une certaine marge puisque nous avons proposé 30 millions et nous proposons 45 millions. Nous avons introduit 9 millions dans le projet de budget 2009 et j'espère que nous ne devons pas aller plus haut parce que cela se reportera sur d'autres engagements.

– Au vote, l'article 2 est adopté selon la version de la commission (projet bis) par 84 voix contre 6 à la version amendée du Conseil d'Etat (45 millions). Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP),

Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 84.*

*Ont voté non:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 6.*

*S'est abstenu:*

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

ART. 3

**Le Rapporteur.** Comme pour la majorité des votes au sein de la commission, nous avons eu plusieurs propositions et des résultats serrés. Finalement, la commission a retenu «six annuités à partir de l'entrée en vigueur du présent décret.» Nous avons, je crois, des amendements qui font en fait revenir à la surface les propositions qui avaient été faites en commission, soit trois annuités ou cinq annuités. Pour la commission, je rappelle c'est six annuités qui sont retenues.

**La Commissaire.** Pour réduire le nombre d'amendements de 1, étant donné que vous avez choisi le montant de 60 millions, le Conseil d'Etat m'a chargée de me rallier à la proposition de la commission et de prévoir le montant de six annuités. Nous avons déposé un amendement pour cinq, qui n'existe donc plus, je le retire.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Das Mitte-Links-Bündnis hat einen Änderungsantrag für «fünf Jahresraten» eingereicht. Wir waren der Meinung, dass es eigentlich logisch ist, wenn man eine Übergangsfrist von 5 Jahren hat, dieses Geld auch in fünf Jahresraten auszuzahlen. In diesem Sinne bitten wir Sie, unseren Antrag anzunehmen.

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Déjà en commission, j'avais déposé un amendement visant à réduire le nombre d'annuités à trois. Il a effectivement été refusé, mais par 5 voix contre 6, donc très serré dans le vote. C'est pour cette raison que je me permets de revenir en plénum et de motiver mon amendement.

Premièrement par souci de cohérence. La majorité des partis s'est exprimée pour demander à ce que la clef de répartition des tâches et charges entre Etat et communes, dans le domaine scolaire, soit rediscutée dans la révision totale de la loi scolaire. Or, on peut avec confiance, et sur la base des propos de M<sup>me</sup> la Commissaire, espérer que l'enfant voie bientôt le jour. Il serait bon, par souci de défendre les bases d'une répartition des tâches et des charges saine, que le décret n'empiète pas trop longtemps sur la future clef de répartition de la loi scolaire, parce que je peux bien m'imaginer qu'on nous rappellera qu'on «tire» encore 10 millions par année et ça, ça reviendra dans les discussions.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1453 et ss.

Deuxièmement, toujours par souci de cohérence, je me dois de rappeler que l'Etat a encaissé 757 millions de l'or de la BNS et ce sera la dernière fois, collègue Josef Fasel. Mais c'est là que j'aimerais dire finalement, et je l'ai dit à l'entrée en matière, que nous n'avons pas obtenu de réponses à 2 motions que l'on a déposées suite à la discussion de la répartition de l'or. On a promis qu'il y aurait une partie de cet or-là pour les communes et pour l'introduction. Tu as émis des doutes qu'on revienne toujours là-dessus et ça, j'ai de la peine à accepter et c'est un apprentissage pour moi aussi, en tant que jeune député: «Il faut forger le fer pendant qu'il est chaud!» a dit le forgeron. La prochaine fois, il faudra aller jusqu'au bout lorsque l'on discute de choses. C'est ainsi là qu'on voit que quand on attend trop longtemps pour une certaine distribution ou certaines affaires, eh bien on en discute beaucoup trop longtemps et puis ensuite pour réussir à les réaliser, cela devient d'autant plus pénible! Mais je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'en faisant un petit calcul simple, et je peux m'imaginer que vous l'avez aussi fait, simplement l'intérêt de la fortune des 757 millions pourraient, sans trop de difficulté, financer trois annuités. Le calcul est vite fait: 3 annuités, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, 757 millions à 3% l'an: il suffit de faire le calcul. 3%, c'est haut et c'est bas en même temps! Je crois que le calcul est vite fait parce que si on a remboursé des emprunts qui portaient à 4%, le calcul est très vite fait.

Troisièmement, toujours par souci de cohérence, il serait bien sûr justement incohérent de fixer davantage d'annuités car la loi accorde aux communes un délai de 5 ans pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et le décret mentionne six annuités. Là, je dois dire effectivement, 3 ans, c'est jusqu'à la fin de la législature et je pense que 3 fois 20 millions, l'Etat peut l'introduire dans le budget.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Le groupe démocrate-chrétien va suivre la commission parlementaire en demandant le paiement en six annuités.

Notre réflexion est venue du fait que nous avons déjà décidé des baisses d'impôts et nous avons également décidé d'autres nouvelles charges pour le canton. Il ne faut pas oublier que cette école enfantine va aussi coûter environ 7 millions en frais de fonctionnement par année au canton; ce qui fait 17 millions, 10 millions plus 7 millions: 17 millions. En faisant ainsi, c'est clair que le budget sera plus aisé pour le Conseil d'Etat. Nous avons un canton solide financièrement, je crois qu'il faut continuer à le maintenir solide, ce qui nous permettra de faire d'autres propositions à l'avenir. Merci de suivre la commission parlementaire.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** Je l'ai dit à l'entrée en matière, la Commission de finances et de gestion a discuté de plusieurs propositions et s'est finalement décidée pour une contribution de la part du canton de l'ordre de 60 millions; cela me permet de répondre à notre collègue M. le Député Fasel. Dans l'esprit de cette décision, il s'agit plutôt de privilégier le paiement d'un montant unique, même s'il est sensiblement supérieur à la proposition du Conseil d'Etat, pour autant

que l'on ne remette pas en question l'idée et le principe même de la répartition des charges d'exploitation par le biais de la loi scolaire.

Dans l'esprit de cette décision aussi, nous avons assorti ces 60 millions d'une volonté de répartir ce montant sur 6 annuités, soit 10 millions de francs par année. Je rappelle quand même que, selon les propositions, si nous prenons celle du Conseil d'Etat, on est à 30 millions sur 4 ans, cela fait 7,5 millions. Dans la dernière proposition du Conseil d'Etat, 45 millions sur 5 ans, cela fait 9 millions; nous proposons 60 millions sur 6 ans, cela fait 10 millions par année. Il y a des amendements qui vont jusqu'à 12, voire 20 millions par année. Je pense que cela n'est pas raisonnable ni imaginable. Je crois qu'il faut maintenir un montant qui peut être amorti en une seule fois dans le compte de fonctionnement du canton à un niveau raisonnable.

J'aimerais quand même faire un rappel sur la question de l'or de la Banque Nationale. Premièrement, c'est clair que l'on peut faire le calcul de l'intérêt mais il faut quand même rappeler que ce capital qui nous a été versé empêche ou diminue des parts qui étaient auparavant versées au canton et qui étaient alimentées au niveau suisse par, justement, ce capital qui a été distribué aux cantons. Donc à un moment donné, je crois que les choses se compensent et on ne peut pas faire ce type de compensation par rapport à ça.

J'aimerais ensuite dire, pour terminer, que l'on ait une fortune de 300 millions ou que le canton ait une dette de 300 millions, ça ne change fondamentalement rien. Il s'agira chaque année, et la Constitution nous y oblige, de boucler nos comptes de fonctionnement; c'est imaginable et faisable avec un montant de 10 millions, ça devient beaucoup plus difficile avec un montant de 20 millions.

Je vous remercie de suivre la proposition de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion (CFG) qui me semble la plus réaliste et surtout, la plus pragmatique.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Nachdem ich nun jetzt beide Argumentationen gehört habe, denke ich, wäre unser Vorschlag ein guter Kompromiss. Mit 12 Mio. Franken, denke ich, könnte auch unser Kanton leben. Darum bitte ich Sie, unseren Antrag zu unterstützen.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Im Namen der SVP-Fraktion bestätige ich hiermit mit der gleichen Argumentation wie sie Kollege Grossrat Albert Bachmann gerade erläutert hat und wie ich bereits gestern in der Eintretensdebatte erklärt habe, dass wir die drei Tranchen mit einer grossen Mehrheit unterstützen; dass der Betrag in drei Tranchen ausbezahlt werden soll.

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Je regrette de répondre à mon collègue Denis Grandjean qui nous dit que nous devons avoir un canton solide; il faut aussi des communes solides. Le canton est franc de dettes, il a une fortune. Les communes ont plus d'un milliard de dette.

Il a parlé d'une baisse d'impôts que le canton avait consentie. Eh bien ce matin-même, les communes ont aussi consenti à une baisse d'impôts de 19 millions. Il oublie très vite mon collègue Denis Grandjean, n'est-ce pas? Je le répète, si on avait forgé le fer tant qu'il était chaud, si l'on avait distribué tout de suite les 757 millions, parce que c'est là-dessus que l'on discute et rien d'autre, on les aurait aujourd'hui parce que cela aurait été tout de suite versé aux communes, 60 millions directement. Donc je vous demande de suivre trois tranches, s'il vous plaît.

**Le Rapporteur.** Je vous confirme donc la position de la commission suite aux différentes propositions qui ont été déposées. Les enchères vont de trois à six tranches; je maintiendrai donc la position de la commission.

Je me dois de vous donner encore une information; personne n'en a parlé. J'ai omis de le faire dans le commentaire de l'article tout à l'heure et cela concerne les critères de répartition. Dans un premier temps, la commission parlementaire avait pris la décision d'introduire directement dans le décret le critère qu'elle souhaitait voir appliquer par le Conseil d'Etat et finalement, suite à la discussion et à l'engagement qu'a pris M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, nous avons retiré notre proposition et nous maintenons la formulation qui était la formulation initiale, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat fixe par ordonnance les critères de répartition et il y aura là une consultation qui sera faite par le Conseil d'Etat au moment de prendre cette décision. C'est cette promesse de consultation qui nous a engagés à revenir en arrière.

**La Commissaire.** S'agissant tout d'abord, effectivement, de la question des critères pour la répartition du montant de 60 millions, j'ai indiqué en commission que nous consulterions l'Association fribourgeoise des communes au sujet de l'ordonnance. Plusieurs critères de répartition sont possibles: il s'agit maintenant d'examiner probablement un «mix» entre un critère lié aux naissances des enfants et à la population par commune. Nous ferons une proposition à ce sujet.

S'agissant maintenant des différentes propositions que vous avez sur la table, je vous remercie de soutenir la proposition de la commission ad hoc, de la Commission des finances et du Conseil d'Etat. J'aimerais revenir sur l'un ou l'autre argument.

Tout d'abord, s'agissant de l'or de la BNS, et je ne pensais pas devoir me transformer en Directrice des finances en cette salle, donc vous m'en excuserez et je remercie le président de la CFG de l'avoir fait en partie à ma place, ça m'évitera d'être trop longue à ce sujet. Il faut voir, et c'est les informations que j'ai demandées à notre Administration des finances, le sort lié à ce montant. Vous savez qu'une partie a déjà été consacrée au remboursement des emprunts lors des échéances telles qu'elles sont aujourd'hui, ce qui fait que la dette à court et moyen terme a diminué de 153 millions de francs, mais qu'en fait il reste encore à rembourser un montant de l'ordre de 405 millions. C'était en tout cas le cas au 31 décembre 2007. Le président de la CFG l'a dit à juste titre et je ne veux

pas prolonger là-dessus, le versement de l'or de la BNS a eu un effet sur l'ensemble des budgets qui viennent maintenant: les montants que nous recevons de la BNS sont réduits par rapport à ceux que nous avions avant puisque l'on ne tient plus compte de la capacité financière dans le cadre de ce versement. On peut discuter sur le moment auquel il aurait fallu verser aux communes un montant. Je veux juste souligner, c'est pour votre information, qu'en fait deux cantons ont versé un montant aux communes: ce sont les cantons du Jura et de Neuchâtel, pour un montant inférieur à celui qui est indiqué ici.

S'agissant maintenant du montant et du nombre d'annuités, je souhaite vraiment vous rappeler et c'est important, ça me touche en particulier comme Directrice de l'instruction publique avec évidemment un budget relativement important: c'est une différence relativement importante que de prévoir un montant de 10 millions par année ou un montant de 20 millions par année. 10 millions sur 6 ans ou 20 sur 3 ans. Puisque ça doit être amorti à 100% en une fois et ça doit donc être introduit en une fois dans le budget de fonctionnement, ça veut dire que pour pouvoir atteindre ensuite l'équilibre budgétaire, et c'est notre obligation, cela demandera des efforts extrêmement conséquents dans d'autres secteurs et, bien évidemment, on me demandera comme Directrice de l'instruction publique de faire un effort relativement important. Est-ce que vraiment cet effort est si vital pour les communes, pour elles de savoir qu'elles recevront le montant en 3 fois ou qu'elles le recevront en 6 fois? Ce d'autant plus qu'un certain nombre d'entre elles auront 5 ans, dans le fond, pour faire un certain nombre d'investissements nécessaires. Donc est-ce que ce n'est pas mieux, ou suffisant, de savoir qu'elles recevront ce montant, qu'elles peuvent le planifier pendant 6 ans plutôt que de dire «Nous le voulons en 3 ans», alors que cela implique un certain nombre de risques pour nous au niveau de la budgétisation.

Je dois vous demander de tenir compte de ces éléments, de nous aider dans cette phase un peu difficile qui s'annonce et de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

– Au cours d'un premier vote, l'article 3 est adopté selon l'amendement Bachmann (trois annuités) par 41 voix contre 37 en faveur de l'amendement Weber-Gobet (cinq annuités). Il y a 14 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Weber-Gobet:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G. M. (SE, ACG/MLB).  
*Total: 37.*

*Ont voté en faveur de l'amendement Bachmann:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 41.*

*Se sont abstenus:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 14.*

– Au cours d'un second vote, l'article 3 est adopté selon la version de la commission et de la CFG à laquelle s'est rallié le Conseil d'Etat par 66 voix contre 27 à l'amendement Bachmann. Il y a 1 abstention.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

*Ont voté en faveur de la version de la commission:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendry (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

*Ont voté en faveur de l'amendement Bachmann:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE,

PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 27.*

*Se sont abstenus:*

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

## ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 est directement influencé, dans ses alinéas 1 et 2, par les décisions prises à l'article 2 et 3, donc logiquement c'est la proposition telle que formulée dans le projet quater de la commission qui devrait être retenue soit à l'alinéa 1: «Un crédit d'engagement de 60 millions ...» et à l'alinéa 2 «Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits aux budgets des années 2009 à 2014.»

**La Commissaire.** Bien évidemment, étant donné les décisions précédentes, je me rallie aux propos du président de la commission.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

## ART. 5

– Adopté.

## ART. 6

**Le Rapporteur.** Tenant compte, là aussi, des décisions déjà prises, la date d'expiration du décret doit être modifiée de 2012 dans la proposition initiale du Conseil d'Etat à 2014 comme la commission l'a proposée.

**La Commissaire.** Rien à ajouter.

– Modifié selon proposition de la commission.<sup>1</sup>

## TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

## ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Mesdames et Messieurs, confirmation de la première lecture.

**La Commissaire.** Confirmation de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

**La Commissaire.** Il me paraît important que je puisse faire une déclaration finale. Nous avons pris acte du montant de 60 millions. Je vous remercie d'avoir soutenu les propositions des 6 versements. Nous nous proposons au sein de ma Direction de demander, dans la mesure du possible, comme les comptes sont par nature en général un peu meilleur que

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1453 et ss.

le budget, de demander de pouvoir provisionner ces montants pour faciliter les budgets tels qu'ils devront être faits au cours des années. Je voulais le dire ici, cela me paraissait important.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gagnioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

#### *S'est abstenu:*

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

## **Résolution Louis Duc relative aux farines animales<sup>1</sup>**

### *Prise en considération*

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Une crise alimentaire sans précédent menace aujourd'hui l'entier de notre planète. L'OMC qu'on le veuille ou non a créé un déséquilibre monumental dans la répartition des richesses, asservi des pays en émergence en les spoliant purement et simplement de leurs ressources alimentaires vitales à des prix dérisoires pour pouvoir, dans une machiavélique combinaison, transformer en matériaux de chauffage, en biocarburants des régions céréalières vouées aux productions de blé, orge, maïs et betterave et du même

coup affamer une population toujours plus importante. Le phénomène ne se confine pas aux seules régions de l'Amérique, du Brésil ou de l'Argentine. Le manque de produits de haute nécessité alimentaire, en plus des prix qui ont pris l'ascenseur sur le plan mondial, touche l'Europe de plein fouet et toutes les grandes entreprises d'importation. Solution de rattrapage: réintroduire dans la fabrication des aliments pour les porcs et la volaille ces farines animales de sinistre mémoire qui ont créé la désolation dans les milieux agricoles au milieu des années 80 et 90. Souvenez-vous pour mieux saisir l'horreur de cette épidémie de la vache folle, de ces feux allumés où l'on brûlait le bétail contaminé. Lors de ces années catastrophiques pour l'agriculture et ô combien dangereuses pour la santé de nos partenaires les consommateurs, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour dénoncer haut et fort ces pratiques d'un autre âge, cette hallucinante croyance de nos stratèges au plus haut niveau, pour dire et redire qu'alimenter du bétail, des porcs et de la volaille avec des tonnes de déchets putréfiés ne serait pas sans conséquence dans le court ou moyen terme. On nous a ri au nez, pris pour des fous, traduits devant des tribunaux pour nous être introduits, certes illégalement, dans ces lieux d'enfer où l'on transformait ces immondes et infects déchets d'abattoirs en farines ou en soupe pour les cochons. Ces lieux étaient hermétiquement fermés et sous haute sécurité. Nous avons quelques subtils petits trucs pour y accéder et nous avons ainsi pu filmer et photographier l'horreur de ces endroits d'où ressortaient les camions transporteurs qui s'en allaient ravitailler les usines à cochons du pays. C'était à Bazenheid, tout près de St-Gall, à St.Margarethen, à Gümenen pas loin d'ici, à Montmollin à Neuchâtel, à Viteboeuf et j'en passe.

Suite à nos insistances auprès de l'Office vétérinaire fédéral concernant la mise en valeur des déchets carnés autorisés et encouragés par ce même Service – nous souhitions nous-mêmes l'incinération –, voici en date du 24 avril 1986 la réponse de l'Office vétérinaire fédéral: «L'incinération des déchets carnés qui gaspillent inutilement du combustible et des protéines de valeur ne se pratique que dans des cas particuliers, animaux de compagnie et de laboratoire. La majorité des déchets d'abattoirs, de boucherie et des animaux périssables est traitée dans des usines de farines de viande ou cuite dans des autoclaves qui garantissent la stérilité des produits.» Bonjour les dégâts! Le désastre ne s'est pas fait attendre. Le monde agricole mis à genou avec des milliers d'exploitations décimées, un produit boycotté par le consommateur, arnaqué et trompé. Ce dernier ne faisait plus confiance à un produit qui avait certes belle allure sur les étals, mais dont la qualité n'était pas seulement douteuse, mais dangereuse. Je parlais hier avec le vétérinaire Samuel Debrot, vétérinaire vaudois, autorité dans le milieu, contrôleur des viandes durant 30 ans. Il me disait ceci au téléphone: «Comment aujourd'hui voulez-vous garantir un contrôle sérieux de ces déchets que l'on veut introduire incessamment dans l'alimentation des porcs et de la volaille? Impossible me disait-il.» Ces déchets ne doivent pas réapparaître dans la chaîne alimentaire. Ils doivent être incinérés. Veut-on renouveler les mêmes erreurs?

<sup>1</sup> Dépôt et développement le 4 septembre 2008, BGC p. 1243.

Pour avoir lutté avec d'autres – et il y en a eu dans cette salle des députés, il y avait même à l'époque dans mon comité de crise un M. Joseph Fasel que j'aime bien – en croyant à un combat qui devait s'avérer finalement salutaire pour le monde paysan et assurer auprès du consommateur cette crédibilité qu'il mérite amplement, cette probabilité imminente de réintroduire ces farines animales provenant de déchets d'abattoirs ou d'ailleurs ne peut me laisser personnellement indifférent. Ce qui m'inquiète le plus, Mesdames et Messieurs, c'est l'importation de ces farines animales en sachant que le profit passera avant toute sécurité alimentaire. La qualité offerte aujourd'hui par l'agriculteur, éleveur ou engraisseur de ce pays et de ce canton était au top niveau. Aller entacher cette production et, pour mille et une raisons qui ne tiennent pas la route, ajouter à une alimentation herbagère et céréalière de haute qualité des sous-produits douteux et incontrôlables, ce serait renouveler les monstrueuses erreurs d'il y a peu et rouler, selon les propos du docteur vétérinaire Samuel Debrot, le monde des consommateurs dans la farine. Ce même Parlement a avalisé des interventions sur la sécurité alimentaire, édicté dans sa loi sur l'agriculture des garde-fous pour renforcer cette sécurité, condamné des dérives scandaleuses sur la manière de produire, au-delà de nos frontières dans des serres gigantesques en Espagne où des esclaves, et le mot est encore faible, sont au service de profiteurs, fruits et légumes contaminés par des produits phytosanitaires interdits de vente. J'ai moi-même écrit au président de l'Assemblée nationale française, M. Accoyer pour dénoncer cette mafia, ce trafic de produits entre la France et l'Espagne, qui par une importation vers la Suisse, mettait en péril la santé de nos propres consommateurs. Il n'y a pas de jour où l'on ne discute pas de cette garantie de sécurité exigée par nos partenaires qui s'en vont au supermarché et qui ont droit à cette sécurité. Cette résolution n'a qu'un seul et unique but: ne pas répéter des erreurs d'un passé récent et dire à la ménagère et à tout utilisateur que ce qu'ils mettent dans leurs paniers est garanti de très haute qualité. Avec ce que Bruxelles et la Suisse envisagent de réintroduire incessamment, les producteurs de porcs et de volaille seront les tout premiers bernés et pénalisés à court terme. Cette marchandise irrécupérable est à rejeter à l'incinération, on n'en veut pas, elle est incinérée. Et demain elle deviendra récupérable. Quelle aberration! Je pense franchement que les uns et les autres avons autre chose à mettre dans notre assiette que des déchets d'abattoirs ou de centres d'équarrissage.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Permettez-moi de m'exprimer en mon nom personnel et non pas en tant que président du Club agricole de ce Grand Conseil. Je tiens à vous dire que la résolution que nous avons déposée a toute sa pertinence au sein de ce Grand Conseil.

En effet, en tant que représentant des citoyens de ce canton et de ce pays, nous devons nous poser la question de savoir si oui ou non nous accepterons que la Confédération donne à nouveau le feu vert pour que des farines animales puissent être utilisées dans la filière de l'alimentation animale. Accepter cette résolution, c'est donner un mandat clair et précis au gouver-

nement fribourgeois d'intervenir à Berne pour dire très clairement que nous ne sommes pas d'accord de jouer avec notre santé et notre vie. Qui de nous a déjà oublié cette pandémie qui a provoqué un cataclysme sur l'échelle européenne avec des conséquences économiques fâcheuses pour nos entreprises agricoles suisses? Qui de nous est prêt à jouer à nouveau à l'apprenti sorcier pour autoriser l'utilisation de déchets animaux dans la filière de la production animale comme aliment riche en protéines, je le conçois, pour remplacer des matières premières nobles obtenues par des protéines végétales?

Certains dans cette salle vont me réprimander en disant que l'utilisation des protéines végétales, notamment le soja est une utilisation abusive des pays pauvres de ce globe, que c'est une hypocrisie crasse de notre part car de cette manière nous créons encore plus de pénurie en denrées alimentaires dans ces régions. Je leur répondrai en disant que ce n'est pas en jouant avec la vie humaine, avec l'utilisation des farines animales que la Suisse va permettre à ces pays pauvres de combler leurs besoins alimentaires. C'est un leurre et c'est une tromperie crasse de leur part.

La problématique est la même avec la filière du sucre sur le plan de la planète. La Suisse à court terme est prête à sacrifier cette production chez nous pour pouvoir importer du sucre provenant de ces mêmes régions pauvres et sous-alimentées. Est-ce que quelqu'un a levé le petit doigt pour éviter cette évolution? Non personne! Par contre, maintenant que nous parlons de farines animales qui enlèveraient le pain quotidien à ces populations des régions les moins favorisées de la planète, on veut se donner bonne conscience en utilisant cet argument comme étant important à nos yeux. C'est une supercherie sans nom et nous ne devons pas tomber dans cette vision unilatérale. En refusant cette résolution, nous allons permettre à certaines filières de s'enrichir sur le dos, d'une part des consommateurs, d'autre part également sur le dos des utilisateurs que sont les paysans de ce pays. Alors à qui profite le crime? Qui dans cette salle est prêt à risquer sa vie en autorisant à nouveau ces farines animales? Personnellement je ne suis pas prêt à prendre ce risque et je vous demande d'en faire de même. Il faut savoir qu'aujourd'hui ces déchets carnés sont brûlés et que l'énergie ainsi produite est à nouveau réintroduite dans la filière de l'énergie, sans risque pour l'homme.

Mesdames et Messieurs, je vous en conjure, laissez émerger votre sensibilité et votre conscience et de cette manière c'est un soutien sans faille que vous apporterez à cette résolution afin de permettre à notre gouvernement d'intervenir rapidement à Berne pour faire part du souci que nous avons vis-à-vis de notre population. Je vous demande donc de soutenir massivement cette résolution.

**Fasel Josef (PDC/CVP, SE).** Effectivement, après la discussion sur la formation et sur le fric, un thème plutôt sensible, comme Michel Losey vient de le dire: laissez jouer votre sensibilité. D'ailleurs si j'étais dans un comité avec lui, ce n'était pas au sujet du problème en lui-même, mais c'était au sujet du fric également à l'époque.

Il est vrai que c'est un thème très sensible et je dirais qu'en aucun cas il faut dire que l'on trouvait ces déchets dans les denrées alimentaires. C'était par le biais de la nourriture du bétail et là il y a des questions à se poser. Si je fais l'historique: les paysans en 1996 ont subi les conséquences de plein fouet et c'était vraiment une catastrophe pour l'agriculture. A l'époque, le Grand Conseil fribourgeois n'a pas pris de position pour interdire, c'est arrivé de Berne. Mais si j'ai bien écouté Louis Duc dans la fin de son exposé, il nous a bien parlé de l'étranger et toute cette merde – excusez l'expression – est venue de l'étranger. Nous, en Suisse, nous étions propres et si nous pouvions le faire en Suisse comme il le faut, ce serait mieux que d'importer quelque chose. Déjà plusieurs fois nous avons, dans cette enceinte, discuté des productions de l'étranger. Pour l'actualité, il est vrai, nous avons des problèmes de ressources, beaucoup de problèmes de ressources, d'énergie, de protéines et j'en passe. Je crois que c'est quand même un nouveau fait qu'il faut prendre en compte quand on pense à tout cela.

Louis se pose la question si aujourd'hui nous pouvons avoir confiance en ces abattoirs. Moi je dirais que j'ai confiance. Je pense qu'il est trop simple, Louis, de dire qu'on se fait rouler dans la farine. Encore une fois je répéterais qu'au niveau suisse, nous avons des exigences et si, en tant que citoyens et politiciens suisses, nous n'avons plus confiance, alors je pense que nous avons aussi un problème. Par contre, où je suis d'accord, c'est qu'il faut effectivement interdire l'importation. A l'époque, c'était dû aux importations de mélanges faits à l'étranger. Sur ce point je te soutiendrai.

Je crois que finalement pour donner plus d'éclaircissements au niveau technique, il y a M. Butty qui est un spécialiste dans le domaine et qui va nous donner quelques explications.

Die Schweiz ist oft Pionier, Louis, in Sachen Anwendung, in der Forschung usw., wir sind Musterknaben, und ich denke, es ist auch in dieser Angelegenheit so. Da könnten wir wirklich guten Mutes sein. Und ich bitte Sie also, im Namen der CVP, einer grossen Mehrheit der CVP, dieser Resolution so nicht zuzustimmen, sie ist zur heutigen Zeit verfrüht.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** La question de la réintroduction des protéines animales est certes un sujet sensible, mais se borner à ignorer cette source de protéines, alors que justement l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matières fourragères est un souci, n'est pas un acte responsable. En ce sens je m'élève contre les affirmations tendancieuses et polémiques évoquées dans la résolution du député Louis Duc. Question sympathie, je t'aime bien.

La crise de la vache folle et les risques pour l'homme de contracter la maladie de Creutzfeldt-Jakob sont encore dans tous les esprits et ont traumatisé de nombreux agriculteurs et consommateurs.

Aujourd'hui, l'Europe et la Suisse, conscients du gaspillage économique et écologique de l'incinération de ces protéines, étudient la possibilité de les réintroduire sous certaines conditions. Tout d'abord, seules les protéines de porcs et de volaille de la catégorie 3, c'est-à-dire à risque très faible, sont concernés pour une éventuelle réintroduction et seul l'affouragement aux porcs

et à la volaille, deux espèces omnivores, est en discussion. De plus les protéines de porcs et de volaille ne pourraient être affouragées qu'aux animaux de l'autre catégorie. L'affouragement de protéines de bovins ou de protéines animales aux bovins reste, comme l'affouragement à tout autre animal, interdit.

Les propos de la résolution sont souvent incohérents voire parfois contradictoires. L'auteur mélange allègrement prix du blé, l'agro-carburant et farines animales. Quel méli-mélo! Alors que le sujet concerne l'approvisionnement en protéines, l'auteur avance des arguments concernant les céréales donc l'approvisionnement en hydrates de carbone. Il mélange la problématique des agro-carburants qui concerne les matières premières riches en énergie, hydrates de carbone et lipides avec les matières riches en protéines. Une chatte n'y trouverait pas ses petits.

En outre, l'auteur met en doute le professionnalisme des entreprises suisses et des organes de surveillance, notamment de la Station de recherche agronomique Agroscope Liebefeld-Posieux en charge du contrôle des aliments pour le bétail. Si nous devons renoncer sans exception aux protéines animales, eh bien nous devons importer des masses de protéines végétales d'Amérique du sud. Il faut savoir que la Suisse produit seulement le 15% de ses besoins en matière protéique destinée à l'alimentation du bétail. Cela fait 250 000 tonnes par année. Peut-être que M. Louis Duc préfère que l'on continue de dévaster la forêt amazonienne pour produire du soja OGM et de l'expédier à travers la planète. Aujourd'hui nous avons beaucoup de peine à trouver du soja non OGM sur le marché mondial, un grand souci pour les consommateurs et les agriculteurs suisses. C'est un objectif majeur des consommateurs et des agriculteurs suisses d'avoir une production agricole sans OGM. Cela veut dire qu'il nous faut des alternatives au soja OGM. Chères et chers collègues, je vous demande, et avec moi une grande majorité du groupe libéral-radical, de ne pas soutenir la résolution de M. Louis Duc.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je suis l' élu d'une région agricole et donc je n'ai pas été félicité pour mon accession au Parlement cantonal mais pour le droit qu'il m'était accordé de siéger avec notre ami Louis Duc. Je n'en ai que plus d'émotion à contrecarrer le chevalier noir au grand cœur qui malheureusement a dû cette fois passer ses vacances à l'extrême nord et qui s'est, comme le disent les Lapons, laissé emporter par son élan.

De quoi s'agit-il? N'en déplaise à mon coreligionnaire, j'ai lu avec une attention soutenue le texte de la résolution. Le texte de la résolution comporte deux erreurs techniques: on confond abattoir et clos d'équarrissage et on confond farines animales et soupes de viande. Ces deux erreurs qui pourraient paraître anodines sont lourdes de conséquence. L'encéphalopathie spongiforme bovine a été importée de la Grande-Bretagne où ont été conjuguées plusieurs hérésies fondamentales. Les résidus d'abattoirs étaient mélangés avec des animaux péris. Le système de chauffage par cuves a été abandonné au profit d'un chauffage en continu bien moins performant au point de vue sanitaire. L'ajout d'un catalyseur pour l'extraction des graisses a été

abandonné. Le séquestre des organes à risques n'avait pas été mis en place. La farine de viande a été donnée en pâture à des herbivores. Tous ces éléments conjugués ont conduit à la catastrophe que l'on connaît. Je comprends l'amertume des paysans qui ont véritablement payé deux fois. La première fois en payant cher des protéines importées à bas prix et la deuxième fois en ne pouvant écouler leurs produits à un prix correspondant à leurs coûts de production.

Permettez-moi de vous présenter la situation actuelle. Le rendement d'un animal mené à l'abattoir est grossièrement arrondi à 50%, ce qui veut dire que pour une vache saine abattue dans des conditions les plus normales, nous nous retrouvons avec 350 Kg de produits non mis en valeur en boucherie. Ces produits sont constitués en majorité de graisses et de protéines qui sont aujourd'hui incinérées, ce qui représente un multiple de l'énergie nécessaire pour stériliser ces mêmes produits. L'excellent Club du bois a visité l'usine Pavatex Sierres et l'énergie fournie pour extraire l'eau des panneaux agglomérés provient de la graisse animale. Quelle société de luxe sommes-nous pour brûler un aliment énergétique de qualité et que dire en plus des protéines? A l'abattoir, l'entier des animaux est contrôlé ante et post mortem. Les cervelles des animaux âgés sont analysées. Les organes à risque sont incinérées. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'aucun cas nouveau a été signalé depuis de très nombreux mois. Mélanges clos d'équarrissage et abattoirs pourraient vexer l'ensemble de la filière vétérinaire du contrôle des viandes et mettre en doute l'excellence de ces contrôles. Mais c'est très volontiers que j'expliquerai à mes confrères que la fougue de notre camarade député peut expliquer ce débordement maladroit.

Il est évident que nous devons nous battre pour que les produits soient d'origine indigène et que les aliments nécessaires à leur production le soient également. Nous devons nous battre pour interdire le croisement des régimes herbivores, carnivores, voire omnivores. Nous devons nous battre pour que les farines ne soient produites uniquement avec des produits d'abattage non mis en valeur en boucherie. Respectez l'animal c'est aussi interdire que 50% de sa biomasse soit stupidement incinérée. Il en va du simple respect de la nourriture que nous ont inculqué nos parents, cher Louis. Pour une seule chose je serai obligé de te donner raison. Tant qu'il y aura un gradient entre les prix des produits de qualité et les produits frauduleux, nous reproduirons des générations de fraudeurs. Ce sera alors aux services officiels de les combattre et de les punir. Comme Louis aime bien les images, je terminerai en disant: veillons à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et ne souscrivez pas à cette résolution. Mais je suis par contre prêt à la retravailler afin de remettre l'accent sur les points sécuritaires importants cités plus haut.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Si l'Europe et la Suisse veulent à nouveau introduire les farines animales dans l'aliment des porcs et de la volaille, elles le font non sans avoir pris des dispositions en matière de traitement de ces protéines et en matière de contrôle de ces farines.

Bien sûr, chacun garde en mémoire les scandales des années 80 et 90 avec l'ESB et d'autres maladies. Ils

nous ont tous choqués, surtout nous les professionnels honnêtes et raisonnables, conscients de notre rôle et de notre responsabilité de producteurs de viande. Ces dérives de l'époque ont entraîné avec raison l'interdiction d'utiliser les farines animales pour l'alimentation du bétail. Aujourd'hui la situation a évolué. La réintroduction de farines animales au niveau de l'Europe et de la Suisse s'impose à condition qu'on assure les traitements de ces farines et qu'on garantisse des contrôles systématiques. Pénurie alimentaire annoncée ou augmentation de la population programmée: ces réalités nouvelles nous obligent à ne pas gaspiller ces protéines tellement précieuses pour l'alimentation des porcs et de la volaille.

Fribourg, la Suisse ne peut faire cavalier seul dans ce domaine. Soyons vigilants et ayons confiance. Avec ces considérations, je vous demande de rejeter cette résolution.

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Je dois dire que ça m'ennuie beaucoup de devoir me prononcer sur cette résolution car elle mélange plusieurs choses. Est-ce qu'on parle d'animaux qui ont péri ou de déchets dans les boucheries; on mélange aussi les farines qui sont données à des bovins, à des porcs, à de la volaille. C'est quelque chose que je ne peux pas soutenir, mais en même temps je dois faire le choix entre soutenir des farines animales ou non! Personnellement, je ne peux pas me prononcer. Je regrette beaucoup que cette résolution soit arrivée là. Pour moi, c'est une erreur.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Je serai très bref, Mesdames et Messieurs, mais je suis obligé de répondre quand même à mon ami le vétérinaire Butty. «On va nous rouler dans la farine!»: ces propos ne sont pas de moi. Ils sont tirés de l'article de Samuel Debrot, un de vos collègues vétérinaires qui est une autorité et il dit ceci en terminant son article qui a paru ces jours passés: «Les autorités ont donc confiance dans le triage qui se fera dans les centres d'équarrissage et dans la séparation de la distribution aux animaux domestiques. C'est jouer avec le feu. Le public devra encore en être persuadé, il risque bien d'être roulé dans la farine». Ce n'est pas moi qui le dit, c'est votre collègue de vétérinaire, Samuel Debrot.

Pour en revenir à tout ce qui a été dit tout à l'heure, je fais ça parce que je l'ai dans les tripes, parce que je l'ai vécu, parce que j'ai été dégoûté de voir dans ces années folles ce qui s'est passé. Et M. Fasel, cela ne se passait pas en Amérique, au Brésil ou au Japon! Ces photos que j'ai prises avec Fernand Cuhe dans tous ces centres de triage de la Suisse ... ceux-ci sont ceux de Bazenheid. Si vous avez envie à midi de «bouffer» ça, M. Josef Fasel, je vous aime bien, eh bien «bouffez-le»!

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par 36 non contre 29 oui; il y a 9 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Colomb (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet

(FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 29.*

*Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Borschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 36.*

*Se sont abstenus:*

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 9.*

## Démission

**Le Président.** J'aimerais vous annoncer la démission de son mandat de députée de M<sup>me</sup> Françoise Morel qui représentait donc le district de la Glâne. Merci M<sup>me</sup> Morel. Elle nous donne sa démission déjà pour la fin de cette session de septembre.

Merci M<sup>me</sup> Morel pour votre engagement durant ces douze années puisque vous êtes arrivée au Parlement cantonal en 1996. Merci donc pour ces douze années d'engagement, de combat que nous vous connaissons et donc bonne retraite, je ne sais pas si j'ose le dire, mais en tout cas bon vent à vous et merci pour tout le travail effectué au sein de ce Parlement durant ces douze années. (*Applaudissements*)

- La séance est levée à 12 h 10.

*Le Président:*

**Patrice LOMGCHAMP**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*